



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/217/SR-rev
24 septembre 2026

Compte rendu du Conseil directeur

217^e session

16 et 19 avril 2026

Istanbul (Türkiye)

Ordre du jour

	<u>Pages</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/217/A.1-rev).....	3
2. Approbation du compte rendu de la 216 ^e session du Conseil directeur (CL/216/SR).....	3
3. Élection de la Présidente/du Président de la 152 ^e Assemblée	3
4. Rapport de la Présidente	
a) Sur ses activités depuis la 216 ^e session du Conseil directeur	4
b) Sur les activités du Comité exécutif (CL/217/4b)-P.1).....	4
5. Présentation du Rapport d'impact de l'UIP pour 2025 par le Secrétaire général	6
6. Résultats financiers 2025 et situation financière de l'UIP (CL/217/6-R.1, R.2 et R.3)	8
7. Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 (CL/217/7-P.1)	10
8. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur	10
b) Situation de certains parlements	17
c) Examen de la situation des Parlements membres ayant des arriérés	10
9. Thème prioritaire de l'UIP pour 2026 – le respect des droits de l'homme (CL/217/9-P.1)	16
10. Prochaines réunions interparlementaires (CL/217/10-P.1).....	16
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés (CL/217/11-P.1)	
a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/217/11a)-R.1)	22
b) Forum des femmes parlementaires (CL/217/11b)-R.1).....	29
c) Forum des jeunes parlementaires (CL/217/11c)-R.1)	30
d) Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine (CL/217/11d)-R.1)	30
e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/217/11e)-P.1 et CL/217/11e)-R.1)	31
f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/217/11f)-R.1)	32
g) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/217/11g)-R.1)	33
h) Comité sur la santé (CL/217/11h)-R.1).....	33
i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/217/11i)-R.1)	35
j) Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/217/11j)-R.1).....	36
k) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/217/11k)-R.1)	36
12. Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/217/12-R.1).....	37
13. Élection du secrétaire général (CL/217/13-Inf.1-rev).....	13
14. Divers	39

Première séance

Jeudi 16 avril 2026
(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente souhaite la bienvenue aux délégués présents à l'Assemblée et remercie le Parlement de Türkiye pour son hospitalité. Cette Assemblée se déroule sur fond de situation politique internationale préoccupante, en particulier la guerre en cours au Moyen-Orient, dont les répercussions dépassent largement la région en ce qu'elle provoque des pertes humaines tragiques et a un retentissement sur les économies, les chaînes d'approvisionnement et la stabilité des sociétés. Dans ce contexte, l'Assemblée à Istanbul est un symbole de l'attachement des délégués au dialogue, au multilatéralisme et au service public. Les parlementaires ne sont pas de simples témoins de l'histoire, ils contribuent activement à promouvoir la paix, le dialogue, le droit international et des solutions inclusives. Il convient de se concentrer davantage sur les considérations humaines, sociales et démocratiques.

La Présidente souligne l'importance de l'UIP en tant qu'espace permettant un dialogue respectueux et la résolution de problèmes, espérant que ses délibérations aident à surmonter les différences et à promouvoir la paix. Une paix durable est tributaire d'institutions robustes, du respect des droits de l'homme et de la confiance entre les peuples. Les délégués sont priés de surmonter leurs divisions et de trouver des positions communes.

S'intéressant à l'ordre du jour, la Présidente décrit l'élection du prochain secrétaire général de l'UIP comme un choix stratégique d'une importance capitale. Il lui incombera de guider l'Organisation dans un environnement international de plus en plus complexe, caractérisé par des défis majeurs. Ce poste requiert donc une vision, une capacité à rassembler et un engagement profond en faveur des valeurs fondamentales de l'Organisation, à savoir le dialogue, la coopération, la démocratie et la paix. Les délégués sont priés d'aborder cette élection de manière responsable, en faisant preuve d'ouverture, d'équité et de transparence, tout en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de l'UIP. Enfin, elle remercie le Secrétaire général sortant pour ses états de service.

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux délégués présents à l'Assemblée et les invite à examiner les questions figurant à l'ordre du jour avec clarté, compte tenu du contexte mondial incertain. Il continuera à apporter son soutien à l'Organisation jusqu'à l'expiration de son mandat.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/217/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 216^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/216/SR)

Le compte rendu de la 216^e session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE/DU PRÉSIDENT DE LA 152^e ASSEMBLÉE

Sur proposition de Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), appuyée par Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan), M. N. Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, est élu Président de la 152^e Assemblée de l'UIP par acclamation.

M. N. Kurtulmuş (Türkiye) remercie les délégués de l'avoir élu et leur souhaite des délibérations fructueuses. Dans un monde marqué par les turbulences, il insiste sur la nécessité de rechercher des solutions qui font progresser la paix et la justice.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Sur ses activités depuis la 216^e session du Conseil directeur

La Présidente, appuyant son rapport sur une présentation de diapositives, rend compte de plusieurs activités auxquelles elle a participé depuis la 216^e session du Conseil directeur, parmi lesquelles figurent la 296^e session du Comité exécutif qui s'est tenue en janvier 2026 à Doha (Qatar), l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies et la Réunion parlementaire annuelle UIP-ONU Femmes à l'occasion de la 70^e session de la Commission de la condition de la femme qui se sont tenues, respectivement, en février et en mars 2026 à New York (États-Unis d'Amérique). Elle a également assisté au Sommet des présidents de parlement de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) au Caire (Égypte) et au Quatrième sommet de la plateforme internationale pour la Crimée à Stockholm (Suède), événements qui se sont tous les deux tenus en novembre 2025, à la deuxième édition du Forum des femmes parlementaires de l'Ap-UpM à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) en janvier 2026, à la 28^e Conférence des présidents de parlement du Commonwealth à New Delhi (Inde) en janvier 2026 et au 13^e Forum mondial de Bakou (Azerbaïdjan) en mars 2026. Lors de ces événements, elle a fait la promotion des valeurs fondamentales de l'UIP, évoqué des questions importantes telles que la guerre en Ukraine et l'égalité des sexes et présenté certaines résolutions de l'UIP.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver la partie a) de son rapport.

Il en est ainsi décidé.

b) Sur les activités du Comité exécutif
(CL/217/4b)-P.1)

La Présidente présente un aperçu détaillé des travaux menés par le Comité exécutif depuis l'Assemblée précédente, précisant qu'il s'est réuni à plusieurs reprises, notamment à Doha (Qatar), en ligne et à Istanbul (Türkiye) et que nombre de ses discussions ont porté directement sur les points figurant à l'ordre du jour du Conseil directeur.

Ayant précédemment évoqué la proposition de Politique de durabilité de l'UIP, le Comité souhaite maintenant recommander au Conseil directeur de l'adopter. Il s'agit d'une initiative essentielle sous-tendant l'engagement stratégique de l'Organisation en faveur du développement durable, s'inscrivant dans ses objectifs en matière d'action climatique et tendant à intégrer des considérations de durabilité dans toutes les activités de l'UIP.

Dans le prolongement de la résolution de 2025 intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, le Comité exécutif a examiné les propositions d'amendements aux Règles et pratiques du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Ces amendements ont vocation à rendre ce dernier plus efficace, plus représentatif et davantage orienté vers l'action, son mandat principal étant axé sur la situation israélo-palestinienne et, à titre subsidiaire, sur d'autres questions relatives au Moyen-Orient. Au titre des principales modifications, figure une restructuration de la composition du Comité afin d'assurer un meilleur équilibre géopolitique, chaque groupe étant représenté par deux membres aux côtés des membres permanents d'Israël et de la Palestine et des représentants du Bureau des femmes parlementaires et du Bureau des jeunes parlementaires.

L'amélioration de la procédure d'examen des points d'urgence est une priorité pour le Comité exécutif, eu égard aux défis actuels que représentent la polarisation entre les Parlements membres, la difficulté de parvenir à la majorité requise des deux tiers pour l'adoption d'une proposition et la proposition de sujets qui ne correspondent pas à une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente. Le Comité exécutif a pris acte de quelques améliorations déjà mises en place, notamment le délai supplémentaire de 24 heures avant le vote pour permettre la fusion des propositions, la mise au point de lignes directrices pour la présentation

des propositions afin d'en améliorer la qualité et la pertinence, le renforcement du rôle du Bureau restreint de l'Assemblée dans l'examen des propositions et les efforts visant à améliorer la communication entre les groupes géopolitiques. Il a également plaidé en faveur d'autres réformes, consistant notamment à officialiser le délai de 48 heures pour la présentation des propositions, à conserver la majorité des deux tiers qui garantit un large soutien, à améliorer les mécanismes de recherche du consensus et à promouvoir une meilleure prise en compte des opinions des petits pays. La possibilité de présenter un second point d'urgence afin de réduire la concurrence, de mieux refléter la multiplicité des priorités et d'accroître l'inclusivité figure parmi les propositions supplémentaires qui sont encore à l'examen.

En outre, le Comité exécutif a suivi de près la situation géopolitique au Moyen-Orient et préparé des plans d'urgence pour la présente Assemblée, notamment des formats hybrides ou à distance, voire le report en cas de perturbation, bien qu'ils n'aient pas été nécessaires compte tenu de la forte participation en personne.

Afin de veiller à la richesse institutionnelle et de tirer parti des expériences passées, le Comité exécutif se dit favorable à la participation, au cas par cas, d'anciens présidents et secrétaires généraux de l'UIP aux événements de l'Organisation. Les frais liés à cette participation ne devraient toutefois pas être à la charge de l'UIP, sauf si elle est liée à un rôle spécifique dans le cadre de la réunion concernée.

Le Comité a eu des échanges fructueux avec les organes pertinents de l'UIP, notamment avec la Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui a rendu compte du nombre de cas à l'examen devant celui-ci, en soulignant qu'un nombre record de 1 027 cas individuels provenant de 58 pays avaient été examinés en 2025. La plupart des cas datent de moins de cinq ans – la durée moyenne d'un cas étant de 1,7 an –, concernent 401 parlementaires de 27 pays et 96 % des cas clos en 2025 ont été résolus avec succès grâce à la coopération constructive des autorités nationales. Un petit nombre d'entre eux – 31 cas dans neuf pays – étaient en cours d'examen depuis plus de 20 ans. Bon nombre de ces cas concernaient des parlementaires qui avaient été assassinés. Ces cas devaient rester ouverts jusqu'à ce que la vérité soit établie et que justice soit rendue. Bien que des progrès aient été réalisés au fil des ans, une coopération accrue de la part des autorités compétentes est essentielle. Félicitant le Comité des droits de l'homme des parlementaires pour sa persévérance et son compte rendu rigoureux, le Comité exécutif a recommandé de rechercher un équilibre entre la pression publique et une diplomatie discrète afin de ne pas compromettre l'issue des cas, tout en exhortant à maintenir le soutien constant des parlementaires pour aider à résoudre les cas.

Le Comité exécutif a été informé des travaux du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine par son Président et a pris acte de l'impact mondial du conflit, y compris sur la sécurité alimentaire. La priorité est d'obtenir des résultats humanitaires rapides, notamment pour les enfants ukrainiens. Le Comité exprime son soutien au Groupe de travail, reconnaissant ses progrès lents, mais réels et la volonté de dialogue des deux parties. Le porte-parole du Groupe de facilitateurs concernant Chypre a également fait un point de situation quant à la division persistante et de longue date de l'île, malgré quelques progrès sporadiques. Le Comité encourage à poursuivre le dialogue sur ce sujet.

Le Comité a examiné d'autres initiatives de diplomatie parlementaire, comme l'engagement de l'UIP auprès de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, une éventuelle visite du Secrétaire général en République populaire démocratique de Corée avant la fin de son mandat et des activités en République démocratique du Congo et au Rwanda, où les avancées en faveur de la paix se sont récemment enlisées. Globalement, le Comité salue les efforts du Secrétaire général à l'appui d'initiatives parlementaires en faveur de la paix.

Le Comité a évoqué d'autres sujets, comme les préparatifs concernant le Prix Cremer-Passy de 2026, qui sera remis lors de la 153^e Assemblée à un parlementaire qui se distingue par son attachement exceptionnel aux droits de l'homme, ainsi que des décisions internes telles que l'élection de M. M. Dick (Australie) en tant que nouveau Vice-Président du Comité exécutif et la désignation de Mme N. Mutti (Zambie) et M. A. Gryffroy (Belgique) comme membres du Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Le Comité a également renouvelé le mandat de cinq autres de ses Vice-Présidents.

Mme K. Bradley (Royaume-Uni) demande confirmation que l'adoption du rapport concernant les activités du Comité exécutif n'emportera aucune modification des Statuts et Règlements de l'UIP.

La Présidente confirme que l'adoption du rapport n'emportera pas la moindre modification des Statuts et Règlements. L'adoption des amendements interviendra durant l'Assemblée.

Mme M. Rempel Garner (Canada) précise que, en application de l'article 39 du Règlement de l'Assemblée, il n'est pas possible d'apporter des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP ni même d'en discuter sans qu'ils aient été dument annoncés à l'Assemblée. Or, ce n'est pas le cas de certains des amendements proposés.

La Présidente indique que la question sera abordée au titre du point pertinent de l'ordre du jour.

Mme M. Rempel Garner (Canada) affirme que, sans la notification nécessaire, il est contraire au Règlement d'inscrire les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La Présidente précise que le point à l'examen concerne simplement un rapport sur les activités du Comité exécutif, au nombre desquelles figure une discussion sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP. Le point ne porte pas sur les amendements eux-mêmes. Les inquiétudes relatives à la notification ou à la procédure devront être soulevées durant l'Assemblée, au titre du point pertinent.

Mme M. Rempel Garner (Canada) estime que la question des amendements ne doit pas être soulevée du tout, étant entendu que la procédure est incorrecte.

La Présidente affirme que la question doit être soulevée dans le cadre du rapport, ayant dans les faits été évoquée par le Comité exécutif.

Le Secrétaire général, soutenant la position de la Présidente de l'UIP, explique qu'il y a deux ensembles d'amendements : le premier, portant sur l'officialisation du délai de présentation des propositions de points d'urgence, qui a déjà suivi la procédure officielle de notification et qui est prêt à être examiné par l'Assemblée aux fins d'adoption et le second, portant sur un éventuel deuxième point d'urgence, proposé récemment par le Comité exécutif et qui suivra, en temps utile, la même procédure officielle de notification en vue d'une possible adoption lors d'une future Assemblée.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) estime qu'il incombe au Conseil directeur non seulement d'adopter, mais aussi de proposer des amendements aux Statuts et Règlements. Toutes les conséquences de ces propositions devront dans un premier temps faire l'objet de discussions, à l'issue desquelles une procédure officielle de notification interviendra.

Mme K. Daugaard (Danemark) partage l'avis de la déléguée du Canada selon lequel la procédure est incorrecte. Il sera donc difficile d'adopter le rapport.

Mme M. Rempel Garner (Canada) déclare que, sur le fondement des clarifications apportées par le Secrétaire général, elle comprend que l'ensemble d'amendements proposé par le Comité exécutif sera examiné lors d'une future Assemblée, dans le respect de la procédure appropriée. Auquel cas, elle n'a aucune objection.

Mme K. Daugaard (Danemark) confirme que tout est clair désormais.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la partie b) de son rapport, ce qui implique d'accepter la recommandation du Comité exécutif aux fins d'adoption de la Politique de durabilité de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'IMPACT DE L'UIP POUR 2025 PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général, appuyant son rapport sur une présentation de diapositives, présente le Rapport d'impact de l'UIP pour 2025, lequel contient des données essentielles sur la diversité et la portée des travaux de l'Organisation. Il met en évidence les efforts déployés pour mieux y intégrer le

rapport de la Présidente de l'UIP. L'Organisation compte actuellement 183 Parlements membres et 15 Membres associés. Au total, 159 parlements nationaux ont maintenant adopté les Principes communs en matière d'assistance aux parlements de l'UIP. De bons niveaux de représentation ont été observés aux Assemblées de l'UIP, les femmes représentant 37,2 % des délégués et les jeunes 14,1 % – ce dernier chiffre étant bien au-dessus de la moyenne mondiale. L'Organisation a bénéficié d'une visibilité accrue, avec environ 30 000 mentions dans différents médias. Ses résultats opérationnels restent solides, environ 80 événements ont été organisés, dont deux Assemblées et quelque 40 programmes de renforcement des capacités à l'échelle mondiale.

Chaque activité menée par l'UIP est conforme à ses objectifs stratégiques. En ce qui concerne l'objectif stratégique 1 sur le renforcement des capacités et de l'efficacité des parlements, le Secrétaire général attire l'attention sur les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Si le nombre de cas à l'examen devant celui-ci continue à augmenter, ce qui traduit une tendance mondiale préoccupante, des résultats tangibles ont été obtenus, y compris la résolution de nombreux cas et la libération de parlementaires détenus dans des pays comme l'Iraq et l'Eswatini. L'UIP continue à mettre au point des outils et à mener des recherches pour s'attaquer aux défis que rencontrent les parlementaires, notamment une nouvelle étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires dans la région Asie-Pacifique. Dans le cadre de ses efforts en faveur du renforcement des capacités, l'UIP a travaillé avec 18 parlements, dont bon nombre en pleine transition politique, sur des questions telles que les droits de l'homme, les changements climatiques et la santé. Des avancées ont été signalées dans des pays comme le Gabon et le Tchad, qui ne sont plus sous surveillance puisque leur ordre constitutionnel a été rétabli, tandis qu'une assistance continue est apportée au Burkina Faso, en Guinée et au Niger. Des outils pratiques viennent à l'appui de ces travaux, notamment l'outil à l'intention des parlementaires concernant l'Examen législatif sous l'angle des ODD et des bonnes pratiques pour l'installation (et le départ) des parlementaires.

Quant à l'objectif stratégique 2 visant à promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs, l'UIP a organisé une Conférence mondiale des femmes parlementaires à Mexico (Mexique). Une nouvelle édition est maintenant prévue à Belgrade (Serbie) en juin 2026. La Conférence de Mexico a été l'occasion d'adopter le *Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements*, lequel vise à consacrer la parité hommes-femmes comme la norme à l'UIP. Tout en alertant sur le recul incessant de l'égalité des sexes, le Secrétaire général prend acte de quelques avancées à l'échelle mondiale, un petit nombre de parlements ayant atteint la parité. En parallèle, les progrès en matière de participation des jeunes se sont enlisés à l'échelle mondiale, ce qui souligne la nécessité de renouveler les efforts.

S'agissant de l'objectif stratégique 3 visant à soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements, l'UIP a fait preuve de leadership en promouvant l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier de l'intelligence artificielle, tant au sein de l'Organisation que dans les parlements nationaux, par l'entremise du Centre pour l'innovation au Parlement et du Groupe de travail sur la science et la technologie.

En ce qui concerne l'objectif stratégique 4 visant à favoriser l'action parlementaire collective, le Secrétaire général évoque l'importance de la 150^e Assemblée de l'UIP à Tachkent (Ouzbékistan), qui a marqué une large expansion de l'action de l'UIP dans la région Eurasie, ainsi que de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement à Genève, qui a offert une plateforme permettant un dialogue politique de haut niveau et un engagement renouvelé face aux défis mondiaux.

Enfin, pour ce qui est de l'objectif stratégique 5 visant à renforcer la redevabilité à l'UIP, il se réjouit que les Parlements membres soient de plus en plus soucieux de rendre compte de la mise en œuvre des résultats de l'UIP, ce qui sera encore davantage encouragé lors du volet spécial sur la redevabilité de cette Assemblée.

Dans l'ensemble, l'UIP est sur la bonne voie, obtenant des résultats concrets sur ses objectifs stratégiques. Il se dit confiant quant au fait que l'Organisation est bien placée pour tirer parti de ces avancées tout au long du cycle stratégique suivant.

M. K.K.P. Kouassi (Côte d'Ivoire) rend hommage au Secrétaire général pour ses états de service au cours de ses trois mandats, saluant son leadership inspirant et son héritage solide.

M. M.R. Onanga Ndiaye (Gabon), saluant la qualité des deux rapports, rend hommage au Secrétaire général pour sa contribution de longue date à l'Organisation. Il espère que les anciens secrétaires généraux seront invités à participer régulièrement aux événements de l'UIP afin de veiller à la continuité des travaux.

Il remercie l'UIP et ses organes directeurs pour leur solidarité et le soutien témoigné au Gabon au cours d'une difficile période de transition. Il se félicite du retrait de son pays de la liste des pays sous surveillance.

Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar) remercie le Secrétaire général pour sa contribution tout au long de ses mandats, relevant l'impact positif qu'il a eu sur le travail parlementaire mondial et les améliorations qu'il a soutenues s'agissant des fonctions administrative, financière et diplomatique de l'Organisation. Le Qatar a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétaire général, notamment pour organiser des événements, conclure des accords de renforcement des capacités et mettre au point des projets éducatifs. Son pays lui souhaite le plus grand succès à l'avenir.

M. M.D. Laouhingamaye (Tchad) félicite le Secrétaire général et son équipe pour leur travail. Il fait savoir que son pays a connu une période difficile après la mort de son président, au cours de laquelle l'UIP a apporté au Tchad un soutien indispensable sur le terrain, notamment en matière de renforcement des capacités et d'assistance dans le cadre de réunions. Ce soutien a contribué au retour de l'ordre constitutionnel dans le pays. Il réaffirme l'engagement du Tchad en faveur des idéaux de l'UIP.

M. B. Balbone (Burkina Faso) félicite le Secrétaire général pour l'excellent travail qu'il a mené tout au long de ses mandats, saluant en particulier le soutien apporté au Burkina Faso pendant sa transition et dit espérer que ce soutien perdure.

La Présidente indique que le Comité exécutif a salué le Rapport d'impact 2025, félicité le Secrétaire général pour les avancées significatives réalisées et formulé plusieurs recommandations visant à les renforcer. Figurent, parmi ces recommandations, la mise au point de nouveaux outils et stratégies axés sur la transformation numérique et l'intelligence artificielle ainsi que sur l'amélioration des moyens permettant de mesurer l'impact qualitatif de la représentation des femmes et des jeunes au-delà des chiffres de participation.

Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport et approuver les recommandations du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Pont 6 de l'ordre du jour

RÉSULTATS FINANCIERS 2025 ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP (CL/217/6-R.1, R.2 et R.3)

M. M. Dick (Australie), Président du Sous-Comité des finances, exprime sa gratitude au Secrétaire général sortant pour son leadership, son rôle de mentor et sa gestion financière avisée.

Quant à la situation financière de l'UIP, le Sous-Comité des finances s'est réuni le 8 mars 2026 pour examiner le Rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2025, à l'issue d'un audit externe réalisé par la Commission d'audit de la République d'Indonésie. Le vérificateur extérieur a émis deux recommandations, lesquelles seront dûment mises en œuvre par l'Organisation, comme celle-ci l'a toujours fait pour les conclusions d'un audit.

Le budget de l'UIP se compose de deux sources de financement : 1) les contributions des Membres qui représentent environ 75 % du budget et 2) les contributions volontaires qui correspondent aux 25 % restants. Le Conseil directeur a approuvé une augmentation de 3 % des contributions pour l'année 2026, rétablissant le niveau constaté il y a seize ans. Au début de l'année 2026, le montant des contributions versées par les Membres s'élève à 11,3 millions de CHF, soit 92 % des contributions – l'année commence bien.

Les arriérés des années précédentes sont passés de 2,54 millions (à la même période l'année précédente) à 2,18 millions de CHF, ce qui traduit un meilleur respect des exigences de paiement par plusieurs Parlements membres.

Les contributions volontaires représentent 5,4 millions de CHF, illustrant le soutien d'une variété de partenaires, parmi lesquels on recense des subventions de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, du Conseil de la choura du Qatar et d'Irish Aid. Le Président du Sous-Comité des finances tient également à remercier la Chine, qui a soutenu un programme conjoint de lutte contre le terrorisme, ainsi que la promotion des ODD, les États fédérés de Micronésie pour le soutien apporté en matière de gouvernance de l'UIP et d'initiatives de paix, ainsi que le Global Methane Hub pour le financement d'efforts de sensibilisation aux changements climatiques et à la réduction des émissions de méthane.

Dans l'ensemble, les finances de l'UIP restent saines et stables et l'exécution du budget est conforme aux prévisions. Le budget appartient aux Parlements membres, auxquels incombe la responsabilité collective de veiller à une utilisation effective des ressources et à la rentabilité. Pour conclure, le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur approuve la gestion financière du Secrétaire général et les résultats financiers pour l'exercice 2025.

M. L. Bugli (Saint-Marin), vérificateur interne, souhaite confirmer, dans le prolongement de l'opinion des vérificateurs extérieurs et après examen du Rapport financier et des états financiers vérifiés, que ceux-ci présentent une vision juste et fiable de la situation et des performances financières de l'Organisation, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et que la situation financière de l'UIP reste saine. Le vérificateur extérieur a formulé les deux recommandations suivantes : 1) procéder à un examen approfondi de la déclaration relative aux objectifs et aux lignes directrices en matière de politique d'investissement et 2) préciser le solde du compte bancaire du fonds de construction et mettre à jour la politique relative à l'amortissement imputé aux réserves. La direction de l'UIP a souscrit à ces recommandations, qui seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2026.

M. M. Nadir (Guyana), vérificateur interne, dit que les vérificateurs extérieurs ont constaté la mise en œuvre pleine et entière de la quasi-totalité des recommandations d'audit. Seule une recommandation de 2024 relative au logiciel et aux données d'analyse de gestion financière n'a été que partiellement mise en œuvre et est encore à l'examen.

Une évaluation actuarielle indépendante de la Caisse de prévoyance fermée de l'UIP a été réalisée conformément aux normes IPSAS et a été validée par les vérificateurs extérieurs.

Si les actifs nets ont diminué en raison d'un déficit de fonctionnement de 0,3 million de CHF – qui s'explique largement par l'annulation statutaire des arriérés de trois Parlements membres et de deux Membres associés, l'augmentation correspondante de la prévision pour pertes de crédit attendues sur les contributions des Membres et les coûts de mise en œuvre de la norme IPSAS 43 (contrats de location) – la situation financière de l'UIP reste solide. Les liquidités de l'Organisation se trouvent à 88 % de leur niveau cible, ce qui équivaut à environ huit mois de fonctionnement opérationnel.

Les vérificateurs internes concluent que les états financiers traduisent fidèlement la situation et les performances de l'Organisation au 31 décembre 2025 et sont pleinement conformes aux normes comptables pertinentes. Ils recommandent donc que le Conseil approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'exercice 2025.

Le Secrétaire général remercie le Sous-Comité des finances et les vérificateurs internes pour leur travail, qui consiste à veiller à la transparence et à un contrôle financier solide. Il remercie également les donateurs de l'UIP pour leur soutien constant. Il prend acte des contributions financières d'une variété de partenaires, dont l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le Conseil de la choura du Qatar, Irish Aid, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Chine, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), les Émirats arabes unis, les États fédérés de Micronésie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bahreïn et des fondations privées comme la Fondation Julie Ann Wrigley. L'UIP a également bénéficié d'un soutien en nature, par l'entremise de personnels détachés par l'Autriche et la République de Corée. Il encourage la mobilisation constante et grandissante des donateurs, eu égard au mandat et aux besoins de ressources croissants de l'Organisation.

La Présidente précise que, après examen des états financiers de l'exercice 2025, le Comité exécutif a jugé saine la situation financière de l'UIP, les vérificateurs internes comme extérieurs ayant confirmé une bonne gestion financière. De même, le Comité exécutif a accueilli favorablement les assurances selon lesquelles la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à laquelle les membres du personnel de l'UIP contribuent, est gérée de manière indépendante et ne pâtit pas des problématiques plus larges rencontrées par l'Organisation des Nations Unies (ONU), ce qui signifie que les pensions de retraite du personnel restent garanties.

Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver les résultats financiers 2025 et la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général pour l'exercice 2025.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

STRATÉGIE DE L'UIP POUR 2027-2031
(CL/217/7-P.1)

La Présidente fait savoir que, dans un souci d'anticiper l'expiration de la Stratégie de l'UIP 2022-2026, les travaux sur une nouvelle Stratégie sont en cours depuis six mois. Après de longues consultations avec les Parlements membres, un nouveau projet de Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 a été préparé. Elle remercie toutes les personnes qui y ont contribué.

Le Secrétaire général déclare que le nouveau projet de Stratégie résulte de vastes consultations avec plus de 1 000 personnes originaires de 111 pays et exprime les vues et les priorités des Membres de l'Organisation. Le Comité exécutif a été pleinement informé des diverses composantes de la Stratégie, laquelle s'inspire des succès et des défis de la précédente, plaçant l'UIP en position de s'atteler aux priorités à venir.

La Présidente déclare que le Comité exécutif a été tenu informé des préparatifs de la future Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 ainsi que du bilan de l'actuelle Stratégie 2022-2026, fondés sur de nombreuses consultations, y compris un nombre record d'enquêtes et de groupes de réflexion, impliquant une grande diversité de parties prenantes (parlementaires, partenaires, donateurs, organisations de la société civile, personnel du Secrétariat). Les personnes interrogées ont exprimé le souhait de voir l'UIP multiplier ses activités et événements, mettre en place un meilleur renforcement des capacités, améliorer ses processus de suivi et évaluation, favoriser une plus grande inclusion, une participation numérique accrue et améliorer sa visibilité et son rayonnement. Le Comité exécutif a salué cette démarche rigoureuse et consultative, jugeant nécessaire que la Stratégie reste dynamique et flexible. Il a approuvé le projet de Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 et recommande au Conseil directeur de l'adopter.

M. S. Schubert (Chili) demande si les objectifs de la précédente Stratégie ont été atteints ainsi que des précisions quant aux principaux objectifs de la nouvelle.

Le Secrétaire général indique que la nouvelle Stratégie s'appuie sur une évaluation de la Stratégie actuelle, dont plusieurs objectifs ont été atteints, notamment l'apport d'un vif soutien aux parlements nationaux, la promotion du multilatéralisme et de la coopération parlementaire, les progrès en matière d'égalité des sexes et de participation des jeunes et les travaux menés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires. On peut également citer l'expansion des partenariats grâce à une approche "écosystémique", les progrès réalisés en matière d'utilisation des technologies numériques et le renforcement du contrôle parlementaire des accords internationaux. Il tient à rassurer M. Schubert, la nouvelle Stratégie s'appuiera sur ces résultats tout en s'attaquant aux défis mis en lumière.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite adopter la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur

Le Secrétaire général précise qu'aucune nouvelle demande d'affiliation à l'UIP n'a été reçue, mais indique que les efforts visant à attirer de nouveaux Membres se poursuivront.

c) Examen de la situation des Parlements membres ayant des arriérés

Le Secrétaire général signale que plusieurs Parlements membres sont en retard dans le paiement de leur contribution financière, une tendance qui suscite l'inquiétude des autres Membres comme des vérificateurs extérieurs. Pour y répondre, le Comité exécutif est convenu de recommander au Conseil directeur de suspendre les droits d'affiliation de plusieurs Membres en

raison d'un défaut de paiement prolongé. Cette décision a pour objet d'éviter de grever ces Parlements membres dont la situation d'endettement est insoutenable, tout en préservant la possibilité d'une future réintégration. D'autres pays sont encore à l'examen.

La Présidente indique que le Comité exécutif a examiné la situation de Membres ayant des arriérés et de Membres non actifs conformément aux dispositions statutaires, troublé de constater que neuf Membres ont accumulé plus de trois ans de contributions impayées. Comme le recommandent les vérificateurs extérieurs, pour éviter que les arriérés n'échappent à tout contrôle, le Comité exécutif a décidé de recommander la suspension des droits d'affiliation de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Vanuatu et d'El Salvador, ce dernier ayant clairement exprimé sa réticence à s'acquitter de ses obligations financières.

En parallèle, le Comité exécutif a également insisté sur l'importance de continuer à soutenir ces parlements, en particulier ceux des petits États insulaires en développement, y compris en leur apportant un soutien financier par l'entremise du Fonds de solidarité parlementaire, en les incitant à participer aux organes de l'UIP et à présenter des propositions de points d'ordre du jour ainsi qu'en organisant des réunions informelles lors des Assemblées. De même, le Comité exécutif a encouragé le Secrétariat à s'inspirer des bonnes pratiques mises en place par d'autres organisations et pris acte des efforts déployés par des pays comme l'Australie, les Fidji et la Nouvelle-Zélande en vue d'attirer de nouveaux Membres et d'encourager la participation, en particulier dans la région du Pacifique.

Concernant d'autres cas, comme ceux de la Guinée, du Libéria, des Îles Marshall et des Tuvalu, les décisions ont été reportées dans l'attente de nouvelles consultations. La situation de la République bolivarienne du Venezuela, qui a accumulé 11 ans d'arriérés, sera quant à elle examinée séparément eu égard à sa complexité.

Le Comité exécutif a salué les efforts constants déployés pour préserver le dialogue avec les Membres non actifs et encouragé à continuer de soutenir leur participation aux activités de l'UIP.

M. R.T. Parmessar (Suriname) s'inquiète du manque de solidarité envers les petits États insulaires en développement, faisant valoir que la suspension de leurs droits d'affiliation entrave leur capacité à rester actifs en dépit des difficultés importantes auxquelles ils font face. Il appelle de ses vœux une plus grande inclusion et un plus grand soutien financier et exhorte l'UIP à prendre leur situation plus au sérieux.

La Présidente explique que la suspension des droits d'affiliation de Membres ayant des arriérés n'est pas une sanction, mais une garantie visant à éviter que l'endettement ne devienne insoutenable, comme c'est le cas pour la République bolivarienne du Venezuela. Cette approche permet d'arrêter de cumuler des arriérés, tout en conservant la possibilité d'une réintégration lorsque les pays seront en mesure de revenir. Elle prend toutefois acte des préoccupations exprimées et réaffirme l'engagement de l'UIP en faveur d'un dialogue constant avec ces pays et de la solidarité à leur endroit.

M. M. Nadir (Guyana) plaide contre la suspension des droits d'affiliation des Parlements membres concernés, exhortant en lieu et place à un dialogue constant. Une telle suspension peut entraver les efforts de renforcement de la coopération avec les Caraïbes.

La Présidente prend acte de la proposition visant à ne pas suspendre les droits d'affiliation des Parlements membres en question, mais note que la décision a déjà été reportée à plusieurs reprises et que les recommandations des vérificateurs internes comme extérieurs exigent d'agir. S'il est toujours possible de continuer à différer la décision, cela ne fera que prolonger le problème et risque de mener à une accumulation d'arriérés.

Le Secrétaire général rassure les délégués quant au fait que, bien que les droits d'affiliation de certains Parlements membres seraient suspendus, ces derniers continueront à bénéficier de l'assistance de l'UIP, y compris par l'intermédiaire du Fonds de solidarité parlementaire. La suspension n'a de conséquence que sur leur capacité à exercer leurs droits d'affiliation, comme le vote, mais non sur leur accès au soutien en matière de renforcement des capacités.

M. M. Nadir (Guyana) sollicite le report de la décision de suspension à la 153^e Assemblée de l'UIP.

La Présidente réitère que le Comité exécutif a insisté sur l'importance de maintenir le soutien apporté aux parlements suspendus, en particulier à ceux des petits États insulaires en développement, comme évoqué ci-dessus. Ce faisant, l'UIP fait preuve de solidarité, tout en reconnaissant qu'il n'est pas dans l'intérêt de ces pays de leur permettre d'accumuler de la dette.

M. R.T. Parmessar (Suriname) tient à s'opposer à la suspension des droits d'affiliation des Membres concernés et se plaint de ne pas avoir la possibilité d'exprimer ses craintes.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation visant à suspendre les droits d'affiliation d'El Salvador, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Vanuatu, et prendre acte des retours du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que, en application de l'article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, le quorum a été établi en début de séance sur la base du nombre de délégations participantes. Dans la mesure où il y a 142 membres du Conseil directeur, le quorum est établi à 72 membres.

La Présidente demande au Secrétaire général d'apporter au délégué du Suriname des explications supplémentaires quant à la décision de suspension, de sorte à clarifier ses répercussions et à le rassurer quant au fait que cette décision est dans l'intérêt supérieur des Parlements membres concernés.

M. R.T. Parmessar (Suriname) juge qu'il faut des actes, et non des explications.

La séance est levée à 11 h 20.

Deuxième séance

**Dimanche 19 avril 2026
(matin)**

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie).

Point 13 de l'ordre du jour

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (CL/217/13-Inf.1-rev)

La Présidente explique la procédure d'élection du secrétaire général, entamée environ un an auparavant. L'avis de vacance a été publié en avril 2025, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée en août de la même année. Sur la base de plus de 50 candidatures, la Présidente et la Vice-Présidente de l'UIP ont établi une première liste restreinte de 20 candidats, laquelle a ensuite été réduite à cinq par le Comité exécutif. Après avoir procédé à une vérification de leurs antécédents et qualifications ainsi qu'à une évaluation de leurs aptitudes linguistiques, le Comité exécutif a mené des entretiens avec les candidats retenus à Istanbul (Türkiye). Les cinq candidats retenus sont les suivants : Mme Dionysia-Theodora Avgerinopoulou (Grèce), Mme Anda Filip (Roumanie), M. Sangsoo Jun (République de Corée), Mme Fatou Dieng Thiam (Sénégal) et Mme Cecilia Widegren (Suède). M. Sangsoo Jun a toutefois subi une urgence médicale soudaine pendant son entretien, à la suite de laquelle il n'est plus en mesure de participer. Il a donc été retiré de la liste restreinte, laquelle se compose désormais des quatre candidates restantes, dont les noms sont maintenant officiellement proposés au Conseil directeur en vue de l'élection. Le Comité exécutif tient à confirmer que les exigences de confidentialité, de transparence et d'égalité des chances ont été respectées tout au long de la procédure.

En application de l'article 29.2 du Règlement du Conseil directeur, les résultats de l'élection devront être établis par deux scrutateurs ou scrutatrices désignés par le Conseil parmi les groupes géopolitiques qui ne sont pas représentés parmi les candidats. Les deux scrutateurs désignés pour la présente élection sont Mme F. Sauda (Maldives), pour le Groupe Asie-Pacifique, et M. M. Nadir (Guyana), pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Les candidates auront également la possibilité de désigner un observateur qui sera admis dans la pièce pendant le décompte des voix. Elle invite chacune des quatre candidates, par ordre alphabétique, à faire une brève déclaration. Les questions ne sont pas autorisées, puisqu'elles ont déjà pu être posées au cours d'autres sessions de l'Assemblée.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) affirme que, dans une période d'incertitude mondiale, les valeurs fondamentales de l'UIP, comme la diplomatie parlementaire, la coopération, l'inclusivité, la solidarité et le respect, sont plus importantes que jamais, tout comme le rôle des parlementaires. L'élection d'un nouveau secrétaire général est cruciale pour la direction future et l'efficacité de l'UIP. L'Organisation doit se montrer à la hauteur de sa responsabilité historique en matière de défense de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix.

L'UIP se doit de rester forte, pertinente, réactive et de représenter tous ses Membres. Il faut donc une Organisation renouvelée et moderne. Elle doit se trouver au cœur de la gouvernance mondiale et être à même d'accroître la visibilité et l'influence du travail parlementaire. Dans le cadre de ses travaux, l'UIP doit affermir la voix des parlementaires, s'investir dans la diplomatie parlementaire et l'action préventive et jouer un rôle décisif s'agissant de désamorcer les tensions et de promouvoir un règlement pacifique des différends. Elle doit accroître le renforcement des capacités, promouvoir une plus grande utilisation des outils numériques et assurer un rôle constant de chef de file en matière d'action climatique, de droits de l'homme, d'égalité des sexes et de participation des jeunes. De même, elle doit faire preuve de solidarité envers les pays en développement, les petits États insulaires en développement et les populations vulnérables, l'objectif étant de promouvoir le bien-être et la prospérité de tous.

Le rôle du secrétaire général est de traduire la vision susmentionnée en action, s'assurant que l'Organisation est adaptée à ses objectifs et pleinement en mesure de les atteindre. Dans la mesure où elle a déjà occupé des fonctions au sein de l'UIP, y compris comme Vice-Présidente du Comité exécutif, des postes de responsables dans d'autres organisations internationales et été élue parlementaire, le leadership qu'elle propose allie stabilité, continuité et expertise. Elle s'engage à renforcer l'impact de l'Organisation, à accroître sa visibilité tout en défendant la redevabilité, la bonne gouvernance, la transparence et une gestion financière saine. Elle insiste également sur le fait qu'il faut un vif engagement en faveur de l'inclusivité et un meilleur respect des priorités des Membres. Elle conclut en se disant résolue à favoriser le dialogue et l'unité entre les Membres, promet d'exercer ses fonctions avec dévouement, efficacité et respect, renforçant ainsi le rôle de l'UIP comme pilier de la coopération parlementaire internationale.

Mme A. Filip (Roumanie) estime que le secrétaire général de l'UIP doit être un gestionnaire non partisan avec une vision réaliste, une bonne compréhension des pressions pesant sur les parlements, une profonde connaissance institutionnelle et des compétences permettant de bâtir le consensus au-delà des régions et des divisions politiques. Ayant exercé les fonctions d'Observatrice permanente de l'UIP auprès de l'ONU et de Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures, elle est bien placée pour occuper ce poste. Elle a déjà obtenu des résultats grâce à sa neutralité et à sa perspicacité institutionnelle.

Sa vision est celle d'une UIP aussi efficace que possible et pleinement pertinente dans une période où le multilatéralisme est mis à rude épreuve. Elle met en avant trois priorités : 1) affermir le rôle des parlements et des parlementaires en tant que bâtisseurs de paix en prêtant une plus grande attention à la prévention et aux alertes précoces, 2) accroître l'impact mesurable de l'UIP sur les défis mondiaux au moyen de conseils pratiques et d'un apprentissage mutuel, et 3) promouvoir des sociétés plus inclusives en faisant progresser la parité, en luttant contre la violence à l'égard des femmes, en augmentant la participation des jeunes et en assurant la sécurité et la liberté des parlementaires. Il importe pour elle d'obtenir des résultats, plutôt que de se contenter d'échafauder des plans, ce qui implique de définir un ordre de priorités et de disposer de partenariats adaptés. Il importe également d'accélérer la modernisation de l'UIP et des parlements par l'entremise du Centre pour l'innovation au parlement, l'objectif étant d'œuvrer à une meilleure sensibilisation, inclusion et efficacité technologique.

Pour conclure, elle se dit prête à occuper ce poste qui appelle un leadership stable, responsable, axé sur les résultats, respectueux du mandat et des règles de l'Organisation et extrêmement attentif aux besoins des Membres. Il est vital de défendre les valeurs fondamentales de l'UIP et de bâtir un ordre mondial fondé sur l'état de droit et au moyen d'une démarche à dimension humaine. La période de crise actuelle peut se transformer en opportunité si l'on s'en saisit efficacement.

Mme F.D. Thiam (Sénégal) déclare que l'UIP doit être le catalyseur de démocraties plus robustes et plus résilientes, grâce à la promotion de parlements plus proactifs, plus inclusifs, interdépendants et responsables ainsi qu'en favorisant l'action en faveur de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et du développement durable. Forte de 30 ans d'expérience au sein de l'ONU, dans des domaines comme la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, elle a dirigé des équipes multiculturelles pendant des crises extrêmement complexes, négocié des solutions alors que le dialogue semblait impossible et bâti des partenariats robustes et efficaces. Le dialogue, la collaboration et l'inclusivité – laquelle va bien au-delà des questions liées au genre et à la jeunesse et concerne, entre autres, les groupes marginalisés, les personnes handicapées et la diversité linguistique – sont essentiels pour construire un monde plus juste dans lequel personne n'est laissé de côté.

En tant que Secrétaire générale, elle bâtira une UIP s'efforçant d'écouter, d'agir et de protéger, qui renforcera la diplomatie parlementaire, anticipera les crises, ne se contentera pas de parler d'inclusivité, mais l'appliquera et embrassera la révolution numérique tout en protégeant l'éthique et les droits. Mettant en exergue sa neutralité et son approche non partisane, elle s'engage à être une dirigeante efficace, responsable, réactive et à faire preuve d'une clarté stratégique tout en instaurant la confiance et en veillant à la transparence. Elle invite les Membres à lui faire confiance pour diriger l'UIP vers plus de pertinence, plus d'impact et vers la transformation.

Mme C. Widegren (Suède) s'engage à travailler aux côtés des Membres, qui sont au cœur de l'UIP et à mettre à leur service sa longue expérience en tant que parlementaire. Face à une instabilité croissante et à la recrudescence des conflits et des crises, les parlementaires assument de plus en

plus de responsabilités. L'UIP doit donc être une force permettant de les aider. L'Organisation doit présenter un attrait pour tous les parlementaires et répondre à leur appel à plus d'action, plus d'impact et plus de pertinence. En tant que Secrétaire générale, elle affermira le rôle des parlementaires et veillera à ce que leurs voix soient entendues en priorité, instaurant la confiance par l'écoute.

La nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 doit se traduire en action concrète et, pour ce faire, les Membres doivent travailler main dans la main. De fait, le travail d'équipe est essentiel à la croissance et à la prospérité. Son pays, la Suède, fait preuve d'un bon esprit d'équipe, établissant constamment des partenariats avec d'autres pays, partageant ses outils et son expertise et agissant comme une force humanitaire, y compris dans l'hémisphère Sud. La candidate compte mettre à profit des Membres les enseignements tirés de cet exemple. En particulier, elle espère qu'en tirant parti des compétences de renommée mondiale de ses parlementaires en matière de médiation et de négociation, l'UIP pourra s'appuyer sur son héritage remarquable composé de huit prix Nobel de la paix.

Enfin, elle souligne quelques-uns de ces efforts passés visant à renforcer les bases financières de l'UIP et à promouvoir la redevabilité, la transparence et l'ouverture, exhortant les Membres à travailler ensemble pour libérer le potentiel plein et entier de l'Organisation.

Le Secrétaire général rappelle aux délégués que, comme il a précédemment été annoncé au début de la première séance, 142 Membres sont présents, en conséquence de quoi le quorum est établi à 72 Membres. Ce quorum reste valable pour toute la durée de la présente session du Conseil directeur.

Il explique la procédure de vote en ce qui concerne l'élection du secrétaire général de l'UIP, indiquant qu'il se déroulera à bulletin secret, en application des Statuts et Règlements de l'UIP. Une majorité absolue des voix est requise pour l'élection (50 % plus une voix). Si aucune candidate n'obtient la majorité requise au premier tour, la candidate ayant obtenu le moins de voix sera éliminée et de nouveaux tours de vote seront organisés jusqu'à ce qu'une candidate obtienne la majorité absolue requise.

Il est procédé au vote à bulletin secret, Mme F. Sauda (Maldives) et M. N. Nadir (Guyana) exerçant les fonctions de scrutateurs.

Nombre de bulletins papier : 321

Bulletins non valides : 2

Nombre de bulletins valides : 319

Majorité requise : 160

Nombre de voix obtenues :

Mme D.-T. Avgerinopoulou : 47

Mme A. Filip : 229

Mme F.D. Thiam : 14

Mme C. Widegren : 29

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, Mme A. Filip est élue Secrétaire générale de l'UIP pour un mandat de quatre ans, de juillet 2026 à juin 2030.

Mme A. Filip (Secrétaire générale élue) exprime sa profonde gratitude pour la confiance qui lui est ainsi accordée et s'engage à occuper ce poste avec dévouement. Elle se dit résolue à écouter, à comprendre et à travailler en étroite collaboration avec les Membres au service des parlements et des citoyens.

Revenant sur sa campagne, elle évoque des échanges intéressants avec les Membres et se dit convaincue que, ensemble, ils seront en mesure de renforcer encore davantage la pertinence de l'UIP. Elle rend également hommage aux autres candidats et remercie ses nombreux soutiens parmi les Membres de l'UIP et dans son pays, la Roumanie, y compris des dirigeants parlementaires, des fonctionnaires gouvernementaux, d'anciens présidents et secrétaires généraux de l'UIP ainsi que le personnel du Secrétariat, saluant leur enthousiasme, leur rôle de mentor et leur dévouement. Elle exprime également sa sincère gratitude à sa famille pour son soutien indéfectible.

Elle est très fière d'être la première femme et la première personne originaire d'Europe de l'Est à occuper le poste de secrétaire général de l'UIP. Elle se réjouit à l'idée de poursuivre la collaboration.

La Présidente félicite Mme Filip pour son élection et lui souhaite le plus grand succès à ce poste.

Point 9 de l'ordre du jour

THÈME PRIORITAIRE DE L'UIP POUR 2026 – LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
(CL/217/9-P.1)

La Présidente indique qu'au cours de la 216^e session du Conseil directeur, le respect des droits de l'homme a été choisi comme le thème prioritaire de l'année 2026. Depuis, plusieurs activités connexes ont été organisées, tant sur le plan mondial que national.

Le Secrétaire général précise que l'année 2026 a été désignée année des droits de l'homme à l'UIP. Cette année sera marquée par plusieurs événements déterminants, au nombre desquels figurent le 50^e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, le 20^e anniversaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et le 60^e anniversaire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Dans ce contexte, le thème prioritaire vise à renforcer l'action parlementaire, la redevabilité et la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de droits de l'homme. L'UIP a lancé une campagne mondiale intitulée *Mettre en lumière les droits de l'homme – L'avenir des droits s'écrit dans les parlements*, dont l'objectif est de mobiliser les parlements, de promouvoir des réformes institutionnelles, d'étoffer la solidarité avec les parlementaires en danger et de renforcer le leadership en matière de défense des droits de l'homme. Parmi les activités planifiées en 2026 figurent des échanges sur des problématiques essentielles en matière de droits de l'homme, des audits consacrés aux droits de l'homme des parlementaires, auxquels une attention particulière sera accordée, et une grande conférence mondiale plus tard dans l'année.

Le Secrétaire général souligne que les droits de l'homme ne peuvent pas progresser de manière indépendante, pour faire des progrès en la matière, il faut de l'engagement, du leadership et une mobilisation soutenue. Cette année sera l'occasion de célébrer les avancées réalisées et de renouveler les efforts visant à faire progresser les droits de l'homme dans le monde entier.

La Présidente indique que le Comité exécutif a examiné le thème prioritaire 2026 consacré aux droits de l'homme et s'est dit favorable aux activités planifiées. Il recommande d'intensifier les missions d'établissement des faits menées sur le terrain et d'améliorer la transparence des rapports. Le Comité exécutif appelle également à diffuser plus largement à l'échelle nationale la publication intitulée *Droits de l'homme : Guide à l'usage des parlementaires*. Il encourage la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à assumer un rôle de chef de file s'agissant de la mise en œuvre des activités prévues en 2026.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver tant le point de situation du Secrétaire général que les retours du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

PROCHAINES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/217/10-P.1)

Le Secrétaire général présente la liste des futures réunions de l'UIP pour 2026 et 2027, lesquelles s'inscrivent dans le prolongement des objectifs stratégiques actuels de l'Organisation. Il ajoute que seules figurent dans cette liste les réunions dont le financement est assuré. Parmi les événements clés, on peut citer la 153^e Assemblée de l'UIP à Arusha (République-Unie de Tanzanie – du 5 au 9 octobre 2026) et la 154^e Assemblée de l'UIP à Genève (du 17 au 21 mai 2027). D'autres solutions sont toutefois encore à l'examen pour les Assemblées de 2027. Il insiste également sur la nécessité que des pays hôtes se fassent connaître pour 2028, étant entendu que le Centre international de conférences de Genève ne sera pas accessible en raison de rénovations.

La Présidente précise que le Comité exécutif a examiné la liste des prochaines réunions de l'UIP et a été informé de l'avancée des préparatifs de la 153^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Arusha (République-Unie de Tanzanie), constatant que le lieu choisi correspond aux exigences techniques d'une telle réunion et saluant la volonté d'accueil dont fait preuve le pays hôte. Elle-même tanzanienne, elle invite chaleureusement les Membres à assister à cette Assemblée, qui marquera

également la fin de son mandat en tant que Présidente de l'UIP. Le Comité exécutif a également pris acte des efforts déployés pour rechercher des hôtes pour les Assemblées de 2027 et au-delà, encourageant les Parlements membres à présenter des offres à cet égard. Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des futures réunions de l'UIP et les recommandations du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente rappelle aux Membres que les inscriptions pour la Conférence mondiale des femmes parlementaires qui se tiendra à Belgrade (Serbie – du 2 au 4 juin 2026) sont ouvertes, mais peu nombreuses à l'heure actuelle. Les parlementaires hommes comme femmes sont incités à y participer.

Une vidéo consacrée à la Conférence mondiale des femmes parlementaires est diffusée.

Point 8 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR (suite)

b) Situation de certains parlements

La Présidente déclare que le Comité exécutif a été informé de la situation de certains parlements et a formulé un certain nombre de recommandations pour examen par le Conseil directeur.

Le Secrétaire général rend compte des évolutions politiques touchant certains parlements, dans le cadre du mandat de l'UIP consistant à suivre toute entrave au fonctionnement parlementaire. Son rapport portera sur des cas exceptionnels, notamment des parlements qui ne fonctionnent pas ou qui sont en transition, ainsi que des parlements fonctionnant dans des conditions politiques difficiles. Ces situations existent dans toutes les régions du monde, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord comptant le plus grand nombre de parlements qui ne fonctionnent pas, tandis que l'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre de parlements en transition. Si les tendances générales restent relativement stables, certains pays sont récemment sortis de ces catégories, comme le Gabon et le Tchad. Les questions relatives aux droits de l'homme des parlementaires seront abordées séparément, dans un rapport dédié. Il s'intéresse ensuite à chaque pays concerné, en commençant par la première catégorie, à savoir les parlements qui ne fonctionnent pas.

L'Afghanistan n'a plus de parlement en fonctionnement depuis la prise de pouvoir des Talibans en 2021. L'UIP maintient néanmoins le dialogue avec le Parlement précédemment reconnu en qualité d'observateur sans droit de vote. Aucune évolution significative n'a été signalée depuis le dernier rapport du Secrétaire général. Le Comité exécutif a recommandé de maintenir le *statu quo* jusqu'à ce que la situation se normalise.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général attire l'attention sur le cas du **Bangladesh**, qui représente un exemple d'avancées. Après les manifestations de 2024 qui ont mené à l'éviction du Premier Ministre Sheikh Hasina et à l'issue d'une période de transition, des élections ont été organisées et un nouveau Parlement, dont les structures de gouvernance sont désormais en place, est entré en fonction en mars 2026. Une délégation du Parlement nouvellement élu est présente à l'Assemblée. Le Comité exécutif s'est félicité de ces avancées, recommandant un dialogue et un soutien constant, en particulier eu égard au nombre de parlementaires novices, l'objectif étant d'aider à renforcer le fonctionnement effectif du Parlement nouvellement élu.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général estime que peu de progrès ont été constatés en **Érythrée**, le pays n'a pas de parlement qui fonctionne et aucun changement politique n'y est intervenu. Les efforts déployés pour engager le dialogue avec les autorités n'ont pas donné de résultat et il est peu probable que des élections soient organisées dans un avenir proche. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à surveiller la situation, notamment les cas impliquant les droits de l'homme de parlementaires disparus, tout en explorant les possibilités d'engager un dialogue constructif.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare qu'**Haïti**, dont les droits d'affiliation ont été suspendus, n'a pas de parlement qui fonctionne à l'heure actuelle, en dépit d'efforts récents visant à créer les conditions permettant la tenue d'élections parlementaires. Certaines avancées ont toutefois été constatées ces derniers mois. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre de près la situation et à proposer son aide, le cas échéant, pour soutenir la tenue d'élections et la mise en place d'un nouveau parlement.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général précise que le Parlement du **Koweït** a été dissous en 2023, l'Émir exercera donc les pouvoirs législatifs jusqu'en 2027, conformément à la Constitution du pays. L'UIP a maintenu le dialogue avec les autorités concernées et la situation financière du Koweït à l'égard de l'Organisation est bonne. Le Comité exécutif recommande de conserver la même approche, à savoir continuer à surveiller la situation et souhaite le retour d'un parlement à part entière.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général fait savoir qu'au **Myanmar**, le processus démocratique a été interrompu en 2021 par suite de la destitution par les militaires du Parlement démocratiquement élu. L'UIP a maintenu le dialogue avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH), qu'elle reconnaît comme l'organe représentatif légitime du peuple du Myanmar. Si des élections ont été organisées début 2026, elles n'ont pas été largement reconnues, y compris par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Comité exécutif recommande que l'UIP maintienne le dialogue avec le CRPH et surveille toute nouvelle évolution.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que le **Soudan** ne dispose actuellement pas d'un parlement qui fonctionne, en conséquence de la dissolution de 2019. Les efforts visant à organiser de nouvelles élections ont été entravés par l'éclatement de la guerre civile en 2023. L'UIP continue à suivre la situation et à envisager des possibilités de dialogue avec les autorités soudanaises afin de soutenir le retour de l'ordre constitutionnel. Les contacts récents entretenus avec les fonctionnaires soudanais pourraient être à l'origine d'un dialogue plus constructif à l'avenir. Le Comité recommande de continuer à suivre la situation.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général affirme que la situation de la **République arabe syrienne** a connu des avancées depuis la destitution de Bashar al-Assad, avec l'émergence de nouvelles institutions législatives après des années de conflit. L'UIP a maintenu le dialogue avec les autorités pertinentes, mais a fait face à des difficultés eu égard à la complexité du contexte post-conflit. Le Comité exécutif recommande un engagement constant, y compris l'apport d'un soutien aux institutions émergentes, l'objectif étant de parvenir à restaurer l'ordre constitutionnel dans le pays.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, s'intéressant à la deuxième catégorie de parlements, à savoir les parlements en transition, attire l'attention sur les avancées réalisées au **Gabon**. Ce dernier est désormais sorti de cette catégorie et a pleinement restauré son ordre constitutionnel, les deux chambres du Parlement étant établies et un chef d'État élu étant en poste. L'UIP a soutenu la transition et continue à aider le pays pour veiller à ce que les progrès se poursuivent. Le Gabon est présenté comme un exemple de bonnes pratiques, des engagements ultérieurs étant planifiés, notamment une réunion à venir avec les présidents des parlements en transition d'Afrique occidentale et centrale aux fins de partage d'expériences.

Des avancées concrètes ont également été constatées au **Tchad**, qui est également sorti de la catégorie des parlements en transition, ayant mis en place un parlement à part entière en 2025. L'UIP continuera à apporter son soutien au Parlement nouvellement établi.

La Présidente félicite le Gabon et le Tchad pour leur transition réussie.

Le Secrétaire général explique que le Parlement du **Burkina Faso**, bien qu'il reste en transition, fonctionne également à bien des égards comme un parlement à part entière. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à dialoguer avec les autorités, dans l'espoir d'accélérer le processus de transition vers le retour de l'ordre constitutionnel.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général affirme que des progrès importants ont été faits en **Guinée**, notamment la tenue d'élections présidentielles, l'adoption d'une nouvelle Constitution et la mise au point de nouvelles lois organiques avec le soutien de l'UIP. Les élections législatives sont attendues en mai 2026, suivies par les élections sénatoriales. Le processus électoral pourra être complété plus tard dans l'année. Le Comité exécutif recommande que l'UIP maintienne le dialogue avec les autorités guinéennes pour soutenir la restauration d'un ordre constitutionnel et démocratique.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle qu'en 2023, le Parlement de **Guinée-Bissau** a été dissous de manière anticonstitutionnelle par le Président du pays. L'UIP a néanmoins continué à le reconnaître et à travailler avec les membres élus. Depuis, la situation a évolué, des élections litigieuses excluant d'importantes figures de l'opposition ont été organisées, suivies d'un coup d'État militaire qui a donné lieu à l'installation d'une junte militaire. Un organe législatif de transition a été établi, mais il n'est pas largement reconnu. La volonté de l'opposition de maintenir le dialogue avec la junte est ressortie de récents échanges avec les représentants du Parlement de 2023. Dans ce contexte, le Comité exécutif recommande que l'UIP poursuive le dialogue, y compris en coopération avec des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA), l'objectif étant de favoriser le dialogue et le retour à un ordre constitutionnel normal.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général précise que le **Mali** se trouve dans une situation semblable à celle du Burkina Faso. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP continue à suivre la situation et à dialoguer avec les autorités aux fins d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que le **Niger** a déjà été suspendu de l'UIP à défaut de parlement en fonctionnement, mais qu'il a récemment été admis de nouveau après la mise en place d'un Parlement de transition. Il participe désormais en qualité de Membre à part entière de l'UIP. L'UIP apporte son soutien au Parlement de transition en dispensant des formations et sous une autre forme. Le Comité exécutif recommande un suivi et un soutien constants.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général fait savoir que le Parlement du **Soudan du Sud**, qui fonctionne, mais fait face à des difficultés, est en transition depuis 2016. Des élections planifiées ont été reportées à plusieurs reprises. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation et à proposer une assistance technique, tout en encourageant vivement la tenue d'élections le plus rapidement possible pour permettre la mise en place d'un parlement à part entière.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, portant son attention sur la troisième catégorie de parlements, à savoir ceux dont la capacité à fonctionner est entravée par la situation politique nationale, précise que le Parlement de **Madagascar** reste en place et opérationnel, mais qu'il continue à faire face à des difficultés liées à l'instabilité politique. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation et se tienne prête à intervenir en cas d'escalade des tensions.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que, par suite d'un bouleversement politique au **Népal** en 2025, l'UIP a déjà plaidé pour la tenue d'élections le plus rapidement possible. Des élections ont depuis été organisées et un Parlement est désormais en place. Il fonctionne, mais dans des conditions précaires. Le Comité exécutif recommande que l'UIP engage le dialogue avec les nouvelles autorités pour renforcer les capacités du nouveau Parlement.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général affirme que la **Palestine** n'a pas été en mesure d'organiser d'élections depuis longtemps en raison des obstacles actuels. Toutefois, des élections au Conseil national palestinien, lequel représente la Palestine à l'UIP, sont désormais prévues pour novembre 2026 – une évolution bienvenue. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation et espère que les élections pourront se tenir comme prévu pour permettre la mise en place d'un organe représentatif à part entière.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que la **République bolivarienne du Venezuela** continue à faire l'objet de discussions au sein du Comité exécutif. Celui-ci n'est toutefois pas en mesure de formuler une recommandation quant à son statut à l'UIP. Il relève qu'un Parlement élu en mai 2025 a récemment prêté serment.

La Présidente fait savoir que, compte tenu des observations du Secrétaire général, il n'y a pas de recommandation à approuver en ce qui concerne la République bolivarienne du Venezuela.

Le Secrétaire général évoque la situation du **Yémen**, où aucune avancée notable n'a été constatée. Le Parlement reconnu reste actif au sein de l'UIP, mais ne fonctionne pas sur le territoire yéménite en raison du conflit en cours et des élections ne sont pour l'heure pas envisageables. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation et prenne des décisions en conséquence.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran) estime que le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne la République bolivarienne du Venezuela n'a pas fait mention d'un événement important : la capture du Président Maduro et de sa femme.

La Présidente en prend bonne note, ajoutant que cette question sera abordée dans le cadre du rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

M. R.T. Parmessar (Suriname) juge que la République bolivarienne du Venezuela doit être pleinement représentée au sein de l'UIP, que ce soit par l'entremise de son ancien Parlement ou du Parlement nouvellement élu. S'agissant d'Haïti, il s'inquiète de l'absence de parlement en fonctionnement et exhorte le Secrétaire général à déployer plus d'efforts pour appuyer de nouvelles avancées.

M. D. Diallo (Burkina Faso) tient à préciser que les fonctions de la Commission électorale nationale indépendante du Burkina Faso n'ont pas été supprimées par suite de sa dissolution, mais ont été transférées au Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité, ce qui signifie que les préparatifs des élections se poursuivent dans une autre structure. En outre, le rapport surestime la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays. De fait, plusieurs avancées ont été constatées, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont diminué, certaines familles déplacées sont retournées dans des endroits qui étaient auparavant jugés peu sûrs et l'État assume désormais le rôle humanitaire précédemment exercé par des organisations non gouvernementales qui ont depuis quitté le pays. Des processus juridiques et civiques sont également en cours dans plusieurs institutions nationales. Dans l'ensemble, il exhorte à une interprétation plus nuancée des évolutions dans son pays.

M. M.H. Djingarey (Niger) conteste la récente ingérence du Parlement européen dans les affaires internes du Niger, en particulier au sujet de l'ancien Président Bazoum et réaffirme la souveraineté du Niger.

La Présidente, répondant à M. Parmessar, indique que la question de la République bolivarienne du Venezuela sera examinée plus avant par le Comité exécutif en juin 2026, dans l'éventualité d'une décision du Conseil directeur à la 153^e Assemblée. Concernant Haïti, l'UIP continuera à suivre la situation et à envisager comment soutenir au mieux les progrès grâce au dialogue et à la diplomatie parlementaire. Elle prend acte des clarifications du Burkina Faso, précisant que l'UIP continue à suivre la situation et actualisera le rapport le cas échéant. S'agissant du Niger, elle prend acte des préoccupations soulevées, mais fait savoir qu'elles concernent une question dans laquelle l'UIP n'est pas impliquée.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, rend hommage au Secrétaire général sortant, le remerciant pour ses états de services et son héritage, notamment ses efforts de soutien en faveur des jeunes et des femmes. Elle invite les délégués à la Conférence mondiale des femmes parlementaires qui se tiendra en juin 2026 en Serbie, encourageant tant les hommes que les femmes à y prendre part.

M. M.A.O. Ba Sarra (Yémen) déclare que son Parlement n'est pas en mesure de fonctionner en raison de défis sécuritaires et de restrictions qui l'empêchent de se réunir. Il espère que le suivi constant assuré par l'UIP aidera à trouver une voie et à fixer un calendrier pour que le Parlement reprenne ses travaux normalement.

La Présidente fait savoir que, si aucun calendrier ne peut être fixé, l'UIP recourra à la diplomatie parlementaire pour dialoguer tant avec des parlementaires qu'avec des acteurs gouvernementaux afin d'aider à résoudre l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le Yémen.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/217/11-P.1)

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/217/11a)-R.1)

Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, précise qu'avant de se pencher sur les projets de décisions concernant les droits de l'homme de parlementaires du monde entier, elle tient à attirer l'attention sur deux faits nouveaux importants dans des cas de parlementaires d'Eswatini et de République-Unie de Tanzanie.

En Eswatini, l'ancien parlementaire M. Mthandeni Dube a bénéficié d'une grâce et a été libéré après l'intervention de l'UIP. Des efforts sont actuellement déployés pour obtenir la libération d'un autre détenu, M. Mduduzi Bacede Mabuza. Elle exprime au Secrétaire général les remerciements du Comité pour son implication personnelle dans ces cas, qui a permis d'obtenir une résolution satisfaisante. Le Comité a récemment mené une mission en République-Unie de Tanzanie, qui a permis de mieux comprendre l'enquête menée sur l'attaque de 2017 ayant visé M. Tundu Lissu. Cette mission a également fait ressortir l'importance d'entendre directement le principal intéressé. Ainsi, des efforts supplémentaires sont déployés en consultation avec les autorités tanzaniennes afin de pouvoir s'entretenir avec lui en détention.

Pour ce qui est des projets de décisions, elle donne la parole à M. Kamboni, Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, pour présenter la décision concernant son pays, la Mongolie.

M. H.K. Kamboni (Zambie), Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, présente le cas de la Mongolie.

Mongolie

Le Comité a examiné une nouvelle plainte concernant Mme Bulgantuya Khurelbaatar, membre du Grand Khoural de l'État de Mongolie. Elle a été accusée de prise illégale du pouvoir du Parlement après avoir présidé une séance parlementaire visant à destituer le Premier Ministre de l'époque. Au moment des faits, elle était Vice-Présidente du Parlement et exerçait les fonctions de Présidente par intérim. En raison des poursuites pénales engagées contre elle, Mme Bulgantuya Khurelbaatar a été destituée de son poste de Vice-Présidente par décision parlementaire.

Après examen de l'ensemble des preuves et documents à sa disposition, le Comité a décidé de déclarer la plainte recevable. Il se dit également profondément préoccupé par les poursuites pénales disproportionnées engagées contre Mme Bulgantuya Khurelbaatar en violation de son immunité parlementaire. Enfin, le Comité a pris note du projet de loi concernant le "droit de révocation" qui fait actuellement l'objet d'un examen au Parlement et appelle les autorités parlementaires à veiller à sa conformité à la Constitution mongole et aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de Mme Bulgantuya Khurelbaatar.

Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, poursuit la présentation des cas.

Algérie

Le Comité a examiné le cas de M. Abdelkader Djedei, ancien membre du Conseil de la nation, dont elle remercie le Président pour les informations transmises dans sa lettre datée du 14 avril 2026. Depuis sa condamnation par contumace pour avoir légitimement exercé son droit à la liberté d'expression, M. Djedei a trouvé refuge en Espagne, mais a récemment fait l'objet d'une demande d'extradition émanant des autorités algériennes. Le Comité est ravi de signaler que M. Djedei n'a pas été extradé.

Considérant la condamnation disproportionnée dont M. Djedei a fait l'objet et les intimidations qu'il subit en Espagne, et au vu des conclusions du Comité, celui-ci appelle les autorités algériennes à abandonner les poursuites à son encontre, à revoir leur position vis-à-vis de ses droits et à renforcer la protection du droit à la liberté d'expression pour tous les membres du Conseil de la nation.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Abdelkader Djedei.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) fait savoir que l'individu concerné a été condamné pour des infractions pénales et non pour son activité parlementaire. Il insiste sur la nécessité de bien faire la distinction entre les deux.

La Présidente indique que le cas relatif à l'individu concerné a commencé alors qu'il était encore parlementaire, ce qui justifie son examen par le Comité. Il sera réexaminé à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

Bangladesh

Le Comité s'est penché sur six cas individuels, notamment ceux de M. Saber Chowdhury, Président honoraire de l'UIP et M. Fazle Chowdhury, ancien Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Il a pris note avec intérêt de la déclaration de la délégation bangladaise selon laquelle les autorités nationales nouvellement mises en place ont engagé, dans ces cas, des procédures visant à établir les responsabilités dans le respect d'une procédure équitable. Le Comité s'est également entretenu avec l'un des plaignants, qui l'a aidé à recueillir des informations actualisées. Les assurances de soutien et de coopération de la délégation sont accueillies favorablement et le Comité espère que, maintenant qu'un nouveau Parlement est en place, la mission au Bangladesh que le Comité sollicite depuis longtemps pourra intervenir rapidement.

M. M.N. Zamir (Bangladesh) rejette les allégations visant les autorités nationales nouvellement établies, faisant valoir que les individus concernés n'ont en aucune façon été démocratiquement élus en raison d'un boycott ou d'un trucage des élections en 2014, 2018 et 2024. Ils font, en réalité, partie d'un système politique qui a démantelé de manière systématique l'intégrité électorale, supprimé l'opposition et s'est rendu coupable de violations des droits de l'homme, comme des disparitions forcées et des meurtres. Les procédures actuelles à leur encontre constituent des mesures légales visant à déterminer les responsabilités et ne relèvent pas de la persécution politique, ces individus ayant accès à une représentation juridique, à des soins médicaux et certains d'entre eux ayant été libérés sous caution. L'UIP ne doit pas dénaturer la situation ni permettre l'utilisation des mécanismes relatifs aux droits de l'homme à des fins de protection des responsables de violations passées. Il demande à ce que ces contestations figurent dans le rapport.

La Présidente prend note des réserves formulées, mais fait savoir que le Comité reste compétent pour examiner les cas en question, précisant qu'il entendra toutes les parties.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de six parlementaires bangladais.

Bélarus

Depuis 25 ans, le Comité cherche à obtenir une résolution dans le cas de la disparition de M. Victor Gonchar au Bélarus en 1999. Il a accumulé de nombreux éléments de preuve établissant la responsabilité de l'État dans ce cas, notamment en procédant à l'audition d'un complice de la disparition forcée de M. Gonchar. Les autorités biélorusses ont néanmoins suspendu l'enquête et arrêté de répondre aux demandes du Comité.

Ce dernier se réjouit de la reprise du procès historique fondé sur la compétence universelle devant les tribunaux suisses visant à établir les responsabilités. Il offre son soutien aux autorités judiciaires suisses afin de s'assurer que justice soit enfin rendue.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Victor Gonchar.

République démocratique du Congo

Le Comité a examiné le cas de M. Jean-Marc Kabund, qui a été condamné à sept ans de prison pour avoir exercé son droit légitime à la liberté d'expression. En février 2025, M. Kabund a bénéficié d'une grâce et a été libéré avant la fin de sa peine. Depuis sa libération, il a été en mesure d'exprimer librement ses opinions politiques et d'exercer ses droits politiques.

Le Comité propose donc de clore ce cas, considérant qu'une solution satisfaisante a été trouvée. Il appelle néanmoins les autorités congolaises à mieux protéger le droit à la liberté d'expression et d'opinion des parlementaires afin de veiller à ce que de tels cas ne se reproduisent pas.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Jean-Marc Kabund.

Équateur

Le Comité a déclaré recevable un nouveau cas concernant Mme Esther Cuesta Santana, qui fait l'objet d'une procédure pénale qui serait directement motivée par l'exercice de son mandat parlementaire. Le Comité a invité l'Assemblée nationale d'Équateur à fournir les informations requises et à engager un dialogue constructif afin de parvenir à une résolution satisfaisante de ce cas.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de Mme Esther Cuesta Santana.

Gabon

Le Comité propose de clore le cas de M. Justin Ndoundangoye (Gabon), considérant qu'une solution satisfaisante avait été trouvée. À l'issue de près de trois ans en détention, M. Justin Ndoundangoye a été libéré, s'est présenté lors de récentes élections et a été élu sénateur. Le Comité remercie les autorités de transition pour leur coopération dans la résolution de ce cas.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Justin Ndoundangoye.

Kirghizistan

L'année précédente, le Comité a adopté une décision quant au cas de M. Adakhan Madumarov, un parlementaire qui a été arbitrairement détenu pendant six mois et privé de son mandat à l'issue d'un procès inéquitable portant sur une infraction pour laquelle le délai de prescription était largement dépassé. Le Comité déplore que M. Madumarov n'ait pas été autorisé à prendre part aux élections de novembre 2025 et appelle le Parlement du Kirghizistan à procéder aux réformes nécessaires pour empêcher que de telles situations ne se reproduisent, notamment en veillant à ce que le principe de la liberté du mandat parlementaire soit fermement protégé par la loi.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Adakhan Madumarov.

Madagascar

Le Comité a examiné le cas de M. Fetra Razafitsimalona, député de l'Assemblée nationale de Madagascar. En 2023, M. Razafitsimalona a été brièvement détenu pour avoir participé à une manifestation non autorisée et a par la suite été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis. M. Razafitsimalona a désormais repris ses activités politiques en tant que parlementaire et a été élu Vice-Président de l'Assemblée nationale. Les autorités parlementaires malgaches ont joué un rôle central pour assurer la protection des droits parlementaires de M. Razafitsimalona.

Le Comité tient à les remercier pour la diligence dont elles ont fait preuve dans ce cas et décide de clore celui-ci, considérant qu'une solution satisfaisante a été trouvée.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Fetra Razafitsimalona.

Nicaragua

En ce qui concerne le cas collectif du Nicaragua, le Comité reste profondément préoccupé par le sort de M. Brooklyn Rivera Bryan, qui a été détenu par des agents de l'État en septembre 2023. Il souffrirait d'affections graves, exigeant des soins spécialisés. L'absence d'informations officielles quant à savoir où il se trouve, son état de santé et son statut juridique est très inquiétante. Le Comité regrette l'absence de réponse à ses demandes d'informations répétées.

Pour ce qui est de Mme Nancy Henríquez James, le Comité s'est félicité de sa libération pour raison de santé. Il s'inquiète toutefois du fait qu'elle ait perdu son mandat parlementaire et de la conduite de la procédure ayant mené à sa condamnation à une peine de huit ans d'emprisonnement.

Le Comité appelle une nouvelle fois l'Assemblée nationale du Nicaragua à faciliter, sans délai, la visite sollicitée par le Comité visant à engager le dialogue et à œuvrer à une résolution satisfaisante de ces deux cas, conformément aux obligations internationales qui incombent au Nicaragua.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Brooklyn Rivera Bryan et Mme Nancy Henríquez James.

Pakistan

Le Comité remercie la délégation du Pakistan, en particulier le Ministre du droit et de la justice, pour les réponses apportées à ses questions relatives aux conditions de détention de M. Imran Khan et d'autres anciens parlementaires du parti *Pakistan Tehreek-e-Insaf* (PTI). Le Comité reste toutefois préoccupé par les nombreuses allégations formulées dans ce cas, au nombre desquelles figurent des allégations de mauvais traitements, de détention arbitraire et de multiples violations du procès équitable. Le Comité est impatient de recevoir une réponse définitive quant à la demande de longue date visant à mener une mission au Pakistan, qu'il juge comme une étape essentielle à la résolution de ce cas grave.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Imran Khan et d'autres personnes.

Palestine

Le Comité a examiné les cas de plusieurs anciens parlementaires palestiniens, notamment M. Marwan Barghouti, M. Ahmed Sa'adat et plusieurs autres personnes qui sont encore détenus en Israël. Il déplore que MM. Barghouti et Sa'adat, deux figures emblématiques du paysage politique palestinien, continuent à croupir dans des prisons israéliennes dans des conditions hautement inhumaines et dégradantes, sur le fondement de chefs d'accusation qui n'ont jamais été corroborées.

Le Comité est également extrêmement préoccupé par le nombre alarmant de Palestiniens détenus en Israël, dont plusieurs anciens membres du Conseil législatif palestinien, en détention administrative, ce qui les expose à des procédures arbitraires.

Enfin, le Comité se dit également profondément préoccupé par l'adoption par la Knesset de la loi sur la peine de mort pour les terroristes, qui est en soi discriminatoire puisqu'elle ne cible que les Palestiniens.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Barghouti, M. Sa'adat et d'autres personnes.

Thaïlande

Le Comité regrette que la délégation thaïlandaise n'ait pas été en mesure de le rencontrer pour évoquer le cas de 47 parlementaires de l'opposition de Thaïlande. Leur parti a été dissout par la Cour constitutionnelle en raison de leur soutien à une modification d'une disposition du Code pénal imposant des peines d'emprisonnement excessivement lourdes pour le crime de lèse-majesté.

Le Comité attend avec impatience de recevoir plus d'informations sur le processus de rédaction de la future Constitution et encourage les autorités parlementaires thaïlandaises à saisir cette occasion de mettre le cadre constitutionnel national en conformité avec les obligations du pays en matière de droit international des droits de l'homme.

Le Comité est particulièrement inquiet d'une autre procédure juridique susceptible d'aboutir à la suspension de 10 parlementaires en raison de l'exercice de leurs fonctions et à la possible privation des droits politiques à vie de 44 parlementaires. Le prononcé d'une telle peine constituerait une violation extrêmement grave. Le Comité exhorte donc le Parlement de Thaïlande à faire tout ce qui en son pouvoir pour protéger les droits des parlementaires.

M. N. In-Na (Thaïlande) clarifie la situation en faisant savoir que le cas concernant les 44 parlementaires relève actuellement de la compétence d'organes constitutionnels indépendants, dont la Cour constitutionnelle. Conformément au principe de séparation des pouvoirs entre les branches législative, exécutive et judiciaire, le Parlement n'a pas le pouvoir d'intervenir dans ces procédures. Il s'agit d'une procédure constitutionnelle qui ne relève pas de la responsabilité du Parlement.

La Présidente prend note des réserves exprimées.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas des parlementaires thaïlandais.

Türkiye

Concernant la Türkiye, il y a deux projets de décision, portant sur deux cas collectifs examinés par le Comité. Depuis le précédent rapport, la mission menée sur le terrain par le Comité en Türkiye en décembre 2025 constitue un fait nouveau important. Elle a permis des échanges de fond et constructifs avec plusieurs interlocuteurs, notamment une rencontre avec M. Selahattin Demirtaş en détention.

Le Comité espère sincèrement que les dialogues en cours avec les autorités turques aideront à répondre aux inquiétudes persistantes quant à l'impact des poursuites pénales et des détentions sur l'exercice effectif et légitime des droits politiques en Türkiye. Il salue également le rapport adopté en février 2026 par la commission parlementaire sur la solidarité nationale, la fraternité/sororité et la démocratie du Parlement de Türkiye, convaincu que sa mise en œuvre contribuera à des améliorations significatives en matière de renforcement de la gouvernance démocratique et de protection des droits des parlementaires en Türkiye.

M. A. Gryffroy (Belgique) salue les efforts du Comité et le dialogue en cours avec le Parlement turc, notant l'intérêt de récentes missions, en particulier eu égard au fait que l'Assemblée se tienne à Istanbul. Tout en reconnaissant les avancées réalisées, il s'inquiète qu'aucun résultat concret n'ait été obtenu dans de nombreux cas et exhorte à maintenir le dialogue afin d'obtenir des résultats tangibles dans un avenir propre.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas des parlementaires turcs.

Ukraine

Le Comité remercie la délégation ukrainienne pour les informations transmises et pour l'accueil réservé au Comité lors de sa visite en Ukraine visant à tenter de résoudre le cas de M. Artem Dmytruk, un membre de la Verkhovna Rada qui a demandé l'asile au Royaume-Uni en raison de menaces de mort de plus en plus nombreuses.

Le Comité a pleinement conscience que le conflit armé en cours crée des difficultés exceptionnelles pour les autorités ukrainiennes. Il est toutefois convaincu qu'il incombe au Parlement ukrainien de s'efforcer, dans la mesure du possible, de défendre, protéger et concrétiser les droits de

M. Dmytruk, y compris son droit à un recours effectif en ce qui concerne les menaces publiques à son encontre. En outre, le Comité attend avec impatience la fin du procès portant sur des accusations de coups et blessures soulevées par les autorités et par M. Dmytruk lui-même, dès que les circonstances le permettront.

Le Comité remercie les autorités judiciaires du Royaume-Uni pour l'accès qu'elles ont accordé à l'observatrice de procès de l'UIP qui a pu assister au procès en extradition de M. Dmytruk à Londres et prend acte avec intérêt de son rapport à cet égard. Il se réjouit à l'idée de pouvoir se rendre en Ukraine pour rencontrer des parties prenantes pertinentes et pouvoir ainsi mieux comprendre les circonstances juridiques et factuelles de ce cas.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Artem Dmytruk.

Zambie

Le Comité propose de clore le cas de Mme Given Katuta Mwelwa, après la résolution satisfaisante de la situation. Mme Katuta Mwelwa a été temporairement suspendue du Parlement, arrêtée à deux reprises et fait l'objet de poursuites pénales. En décembre 2025, elle a été acquittée de toutes les charges portées contre elle. Elle est désormais libre et a repris ses responsabilités parlementaires.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de Mme Given Katuta Mwelwa.

Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, précise que les cas susmentionnés ne sont que quelques exemples des nombreux cas qui sont devant le Comité. Si des décisions n'ont pas été proposées sur d'autres cas lors de la présente session, le Comité continue à les examiner, suivant de près la situation de quelque 841 parlementaires dans 48 pays.

À l'heure où le Comité célèbre son cinquantième anniversaire, elle appelle les parlementaires à mettre les droits de l'homme en lumière et à mobiliser un esprit de solidarité parlementaire en faveur de ceux qui sont emprisonnés, menacés ou portés disparus.

La séance est levée à 13 h.

Troisième séance

**Dimanche 19 avril 2026
(après-midi)**

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie).

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (suite)

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (suite) (CL/217/11a)-R.1)

Le Secrétaire général annonce qu'il y a cinq postes à pourvoir au sein du Comité des droits de l'homme des parlementaires : un pour le Groupe arabe, un pour le Groupe Asie-Pacifique, un pour le Groupe Eurasie et deux pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il est rappelé aux Membres que les candidats participent à titre individuel et que les exigences en matière d'équilibre entre les sexes impliquent que les cinq membres élus doivent être deux femmes et trois hommes. Mme U. Shapak (Kazakhstan) étant la seule candidate pour le Groupe Eurasie, elle sera automatiquement élue pour le poste réservé à ce groupe géopolitique.

La candidature de Mme U. Shapak (Kazakhstan) est approuvée.

Le Secrétaire général indique que les six candidats restants sont des hommes, ce qui implique que, pour respecter les exigences en matière d'équilibre entre les sexes, seuls trois des postes vacants seront pourvus à ce stade. L'un des sièges restera donc vacant.

La Présidente présente les candidats restants : M. M. Mottaki (République islamique d'Iran), M. S.A. Zafar (Pakistan), M. D. Caggiani (Uruguay), M. M. Mutlag (Iraq), M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) et M. C.A. Rendón García (Mexique), qui sont invités à s'adresser au Conseil directeur.

M. S.A. Zafar (Pakistan), s'adressant au Conseil directeur par un message vidéo enregistré, se présente comme un sénateur du Pakistan, avocat auprès de la Cour suprême et Président de la commission sénatoriale sur l'information et la radiodiffusion. Il décrit son engagement en faveur du constitutionnalisme, de l'état de droit et des droits de l'homme, s'inscrivant dans le prolongement de la vision du fondateur du Pakistan, Muhammad Ali Jinnah, en matière d'égalité, de dignité, de non-discrimination et de liberté de religion. Fort de 40 ans d'expérience dans le domaine, il espère, s'il est élu, contribuer de manière significative aux travaux du Comité.

M. D. Caggiani (Uruguay) exprime son dévouement pour la protection et la promotion des droits de l'homme des parlementaires, reconnaissant l'importance du Comité à l'échelle mondiale en la matière. Insistant sur la solide tradition démocratique de l'Uruguay et sa politique étrangère d'engagement en matière de droit international, de droits de l'homme et de règlement pacifique des conflits, il attire l'attention du Conseil directeur sur le futur rôle de leadership de son pays au sein d'organes régionaux et internationaux, y compris le G77+, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Parlement du MERCOSUR et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ce qui témoigne de son rôle actif dans la promotion de la démocratie. Au vu des garanties offertes par le système démocratique de son pays, il estime être dans l'obligation de soutenir les parlementaires en difficulté dans le monde entier, en contribuant aux travaux du Comité.

M. M. Mutlag (Iraq) se présente comme membre du Conseil des représentants de l'Iraq, titulaire d'un doctorat en science politique et chercheur expérimenté en études juridiques et politiques. Il souligne également son travail en tant qu'activiste sur des questions migratoires et son engagement dans le cadre d'initiatives de l'ONU pour la protection des femmes et des minorités. Il est selon lui essentiel de garantir la liberté d'expression et d'opinion pour un travail parlementaire efficace.

M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) déclare que les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent être en mesure de parler librement sans crainte d'intimidations ou de violence, notant que leur sécurité est indispensable à la démocratie. Pourtant, ces dernières années, les statistiques font ressortir une montée des représailles contre les parlementaires. Il décrit son parcours en tant qu'avocat spécialisé dans les droits de l'homme et ancien directeur de programme auprès des Parlementaires de l'ASEAN pour les droits de l'homme (APHR), où il a œuvré au suivi des cas de parlementaires en danger et au plaidoyer en leur faveur. S'il est élu, il s'engage à défendre les parlementaires du monde entier pour qu'ils n'aient jamais à choisir entre le service public et la sécurité personnelle.

M. C.A. Rendón García (Mexique), s'adressant au Conseil directeur par un message vidéo enregistré, met en avant son expérience parlementaire et son investissement dans des cas de discrimination et de répression touchant des individus dans différentes régions. Reconnaisant que si les parlementaires sont en danger, la démocratie l'est également, il se dit prêt à contribuer aux travaux du Comité en faisant preuve de discrétion et de discernement.

M. A. Golrou (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom de M. M. Mottaki, déclare que ce dernier a déjà fait partie du Comité en 2003, où il a pris part à des missions couronnées de succès en Indonésie, en Malaisie et aux Maldives. Il a également occupé les fonctions de Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran entre 2005 et 2010 et préside actuellement la commission parlementaire sur la diplomatie économique. Il espère recevoir le soutien plein et entier du Conseil directeur.

M. R. Huizenga (Secrétariat de l'UIP) explique la procédure de vote, précisant que le vote se fera à main levée.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de voix obtenues :

M. M. Mutlag : 59

M. M. Mottaki : 6

M. S.A. Zafar : 16

M. C. Supphaiboonlerd : 82

M. D. Caggiani : 69

M. C.A. Rendón García : 73

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix, MM. C. Supphaiboonlerd, D. Caggiani et C.A. Rendón García sont élus membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

La Présidente se dit préoccupée par le fait que les règles actuelles en matière de représentation géopolitique et d'équilibre entre les sexes se contrarient, en conséquence de quoi certains groupes sont sous-représentés au sein du Comité. Elle suggère de revoir la mise en œuvre des règles récemment révisées pour remédier à ces incohérences et veiller à une représentation équitable.

b) Forum des femmes parlementaires (CL/217/11b)-R.1)

Mme F. Öncü (Türkiye), Seconde Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, rend compte de la 41^e session du Forum des femmes parlementaires qui s'est tenue le 15 avril 2026, rassemblant 307 participants, dont 156 parlementaires de 62 pays, parmi lesquels 92 femmes et 64 hommes. Les participants ont réfléchi à la contribution de longue date du Forum s'agissant de faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en rendant hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP pour son soutien sans faille à cet égard.

Le Forum a examiné, dans une perspective de genre, les deux projets de résolutions présentés pour adoption à la présente Assemblée. En ce qui concerne le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, le Forum exhorte les parlementaires à veiller à la participation pleine et entière des femmes dans les processus post-conflit, à améliorer l'accès à la justice, à garantir la redevabilité et à apporter un soutien global aux survivants d'actes de violence sexuelle liés aux conflits. Quant au projet de résolution intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la*

prévention de l'évitement fiscal des entreprises, le Forum a constaté que les systèmes commerciaux et de taxation actuels accentuent les inégalités de genre. Il a donc recensé des mesures concrètes pour susciter le changement. Des modifications sensibles au genre ont été intégrées dans les deux résolutions.

Le Forum a également tenu une réunion-débat sur le thème *Intensification des conflits et recul des droits des femmes et des filles*, au cours de laquelle il s'est intéressé aux effets disproportionnés des conflits sur les femmes et les filles. Ces discussions ont réaffirmé que les femmes doivent jouer un rôle à part entière, égal et concret en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Elles ne sont pas seulement victimes des conflits, elles sont aussi des dirigeantes, des bâtisseuses de la paix et des actrices du changement. Elles doivent donc être pleinement reconnues en tant que telles.

Enfin, les candidates au poste de secrétaire général de l'UIP ont présenté leur vision pour faire avancer l'égalité des sexes et deux nouvelles membres ont été élues au Bureau des femmes parlementaires, à savoir Mme D. Wangmo (Bhoutan) et Mme Y.A. Asseke (Côte d'Ivoire).

Le rapport est approuvé.

La Présidente croit comprendre que le Conseil souhaite approuver l'élection de Mmes Asseke et Wangmo au Bureau des femmes parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

c) Forum des jeunes parlementaires
(CL/217/11c)-R.1)

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, rend compte de la réunion du Forum des jeunes parlementaires qui s'est tenue le 16 avril 2026, laquelle a rassemblé 61 jeunes parlementaires de 41 pays, dont 34 % de femmes. Elle se dit préoccupée par le fait que seuls 13 % des délégués présents à l'Assemblée sont de jeunes parlementaires et exhorte toutes les délégations à intégrer au moins un parlementaire de moins de 40 ans dans le cadre d'Assemblées à venir.

Le Forum a examiné le rapport de l'UIP intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025*, qui met en lumière des tendances inquiétantes : la participation de jeunes parlementaires de moins de 30 ans stagne, ceux-ci ne représentent que 2,8 % des parlementaires du monde entier, tandis que la participation des jeunes femmes parlementaires en politique a diminué. Des mesures plus fermes sont nécessaires pour améliorer la participation des jeunes. Parmi les bonnes pratiques mises en œuvre par les parlements, on peut citer le fait d'abaisser l'âge auquel il est possible de se présenter à des élections, d'introduire des quotas, d'envisager de limiter le nombre de mandats et d'augmenter le soutien aux jeunes et aux femmes dans les partis politiques.

Le Forum a également évoqué les graves conséquences des conflits sur les jeunes, en particulier en ce qui concerne la perturbation de l'éducation, l'emploi et le bien-être mental. Les jeunes doivent jouer un rôle actif dans l'établissement et le maintien de la paix. Après une rencontre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau tient à réaffirmer le rôle des jeunes parlementaires pour ce qui est de soutenir les réfugiés, non seulement en tant que victimes des conflits, mais aussi comme de précieux acteurs de la société.

Le Forum s'est félicité de l'inclusion de modifications liées aux jeunes dans les résolutions soumises à l'Assemblée et a désigné M. Abderamane Koko (Tchad) comme rapporteur pour les jeunes concernant la résolution à venir intitulée *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Il a engagé le dialogue avec les candidats au poste de secrétaire général de l'UIP, tout en rendant hommage au Secrétaire général sortant pour ses 30 ans de soutien en faveur des jeunes parlementaires. La Conférence mondiale des jeunes parlementaires suivante est prévue en Ouzbékistan du 4 au 6 septembre 2026.

Le rapport est approuvé.

d) Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine
(CL/217/11d)-R.1)

M. A. Farrugia (Malte), membre du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, précise que, depuis l'établissement du Groupe en mars 2022, celui-ci a encouragé le dialogue politique, la consolidation de la paix et l'action humanitaire pour répondre à la guerre en

Ukraine. S'il reste profondément préoccupé par les hostilités en cours, qui continuent à provoquer des pertes humaines et des dommages aux infrastructures, il s'est félicité de récentes mesures visant à négocier des solutions, notamment des réunions trilatérales à Abou Dhabi et à Genève impliquant l'Ukraine, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, ainsi que des progrès sur des questions humanitaires, en particulier de récents échanges de prisonniers. Le ralentissement récent des négociations est toutefois inquiétant.

Les discussions se sont poursuivies sur des questions comme les enfants séparés de leur famille, par suite de la présentation de cas additionnels par la délégation ukrainienne. Le Groupe de travail s'est félicité du ton constructif de ces échanges et réaffirme son engagement en faveur du partage d'informations et de la réunification familiale. La question des prisonniers a également été évoquée, les deux parties faisant part de leur volonté de dialoguer.

Enfin, les membres du Groupe ont envisagé la possibilité d'élargir les discussions à des préoccupations humanitaires plus larges, y compris la sécurité alimentaire et la protection de l'héritage culturel. À cet égard, il rappelle le rôle important joué par la Türkiye en tant que facilitateur de l'Initiative de la mer Noire en 2022. Le Groupe de travail est convenu de poursuivre ses travaux entre les Assemblées et de rester en contact étroit avec les deux délégations.

Le rapport est approuvé.

e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/217/11e)-P.1 et CL/217/11e)-R.1)

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président sortant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, déclare que lors de sa réunion, le Comité a évoqué les crises continues dans tout le Moyen-Orient, en particulier la catastrophe humanitaire à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés. Les membres du Comité se sont de nouveau dits convaincus qu'une paix durable ne sera possible dans la région qu'à la suite d'une résolution équitable du conflit israélo-palestinien sur le fondement d'une solution à deux États.

Évoquant une séance d'information du centre de droit international humanitaire Diakonia, il insiste sur le fait qu'il incombe à tous les États de respecter le droit international humanitaire et rappelle l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) de juillet 2024, dans lequel celle-ci a affirmé que l'occupation prolongée des territoires palestiniens violait le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il est de la responsabilité des parlements de respecter ce droit, notamment en tenant les gouvernements comptables au moyen d'un contrôle des budgets, des exportations d'armes et de la ratification des traités, tout en défendant les droits de l'homme des Israéliens comme des Palestiniens et en s'opposant à toutes formes de discrimination, y compris l'antisémitisme.

Le Comité est également convenu d'apporter des amendements à ses Règles et pratiques, qui sont actuellement présentés au Conseil directeur pour approbation. Les nouvelles Règles et pratiques permettront d'enrichir les travaux du Comité, qui auront donc une double priorité : le conflit israélo-palestinien restera sa principale priorité tout en s'attaquant à une crise régionale supplémentaire à chaque Assemblée. Le Comité s'engage à renforcer son efficacité grâce à des missions sur le terrain, à une coopération plus étroite avec d'autres organes de l'UIP et l'ONU et à une meilleure mobilisation de la société civile et des parlementaires de la région. Dans le cadre de ses travaux en cours, le Comité s'intéressera aux colonies en Cisjordanie sous l'angle du droit international humanitaire. Il prévoit de mener une mission pour évaluer les faits nouveaux sur le terrain. Entre aujourd'hui et la 153^e Assemblée, le Comité se concentrera sur le rôle de la médiation parlementaire et interparlementaire dans la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, en étroite coordination avec la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Mme A. Erdoğan (Türkiye), nouvelle Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, souligne que tous les États ont une responsabilité en application des Conventions de Genève de veiller au respect du droit international humanitaire. À cet égard, il est indispensable de résister à l'acquisition de territoire par la force et à l'occupation prolongée. La situation dans les territoires palestiniens est un test plus large des règles internationales conçues pour protéger l'humanité. La nouvelle Présidente appelle les parlements à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin que les enfants palestiniens puissent accéder à l'éducation, à l'alimentation et aux soins de santé, préservant ainsi un espoir de paix dans la région.

Le Comité a formulé des préoccupations quant à la législation adoptée par la Knesset permettant d'appliquer la peine de mort sur le fondement de motifs discriminatoires. La communauté internationale doit défendre, sans exception, la protection égale de tout être humain devant la loi. La paix et la justice ne peuvent être assurées qu'à condition de respecter véritablement le droit.

La mission des parlementaires n'est pas d'observer, mais d'agir. Le Comité continuera à se tenir fermement du côté de l'état de droit, de la dignité humaine et de la protection des générations futures.

Le rapport et les Règles et pratiques révisées du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient sont approuvés.

La Présidente fait savoir qu'il y a deux postes à pourvoir au sein du Comité, mais précise qu'ils resteront vacants, aucune candidature n'ayant été reçue. Conformément aux Règles et pratiques révisées, le Comité se compose d'une femme et d'un homme de chaque groupe géopolitique. Compte tenu de la composition actuelle, lesdites vacances de poste devraient donc, dans l'idéal, être pourvues par un homme ou une femme du Groupe Eurasie, du Groupe africain, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ou du Groupe Asie-Pacifique. La transition vers une application pleine et entière des nouvelles Règles et pratiques se poursuivra à mesure que de nouveaux postes deviendront vacants.

f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/217/11f)-R.1)

M. A. Farrugia (Malte), Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, déclare que lors de cette session, le Comité a examiné plusieurs questions liées au droit international humanitaire, au désarmement et à la protection des réfugiés. Une attention toute particulière a été prêtée à la détérioration de la situation humanitaire au Moyen-Orient, en particulier au Liban. Les membres du Comité se sont dits profondément préoccupés par l'escalade des hostilités depuis mars 2026, qui ont aggravé des années de crise, provoquant des déplacements massifs, des pertes civiles et d'importants dommages aux infrastructures et aux services essentiels, touchant de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les personnes âgées. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Le Comité appelle à une désescalade urgente de la violence, à un grand respect du droit international humanitaire par toutes les parties et à une action parlementaire plus ferme visant à protéger les personnes déplacées et les civils. Il faut en faire plus pour respecter et faire respecter le droit international.

Le Comité a également évoqué la promotion du respect du droit international humanitaire comme moyen de parvenir à la paix et de protéger les réfugiés. À cet égard, le Comité exhorte à prendre deux mesures clés : 1) s'inspirer de la déclaration finale de la 151^e Assemblée de l'UIP adoptée à Genève, *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* pour prendre des mesures concrètes visant à promouvoir et à garantir le respect du droit international humanitaire et 2) célébrer le 75^e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, l'objectif étant d'œuvrer à son universalisation et à son application.

Il rend hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP pour son soutien de longue date aux travaux du Comité, en particulier son engagement en faveur des populations vulnérables et ses efforts déployés pour mettre fin à l'apatridie.

Le rapport est approuvé.

La Présidente indique que le Conseil est invité à élire quatre membres du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire pour remplacer les membres sortants, à savoir un membre du Groupe africain, un membre du Groupe Asie-Pacifique et deux membres du Groupe Eurasie. Les nominations suivantes ont été reçues : Mme C. Mzumara (Malawi), M. A.A. Bagherzadeh (République islamique d'Iran) et Mme I. Svyatenko (Fédération de Russie), ce qui laisse un poste vacant pour le Groupe Eurasie.

Les nominations sont approuvées.

g) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/217/11g)-R.1)

Mme N.B.K. Mutti (Zambie), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, estime que le Groupe, lequel est composé de deux hommes et de deux femmes membres du Comité exécutif, a vocation à promouvoir l'égalité des sexes au sein de l'UIP et dans les parlements nationaux, tout en garantissant un environnement sûr et respectueux à tous les participants. Il a récemment accueilli deux nouveaux membres, M. A. Gryffroy (Belgique) et elle-même, tandis que Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) a été élue Présidente.

Le Groupe s'inquiète que les femmes ne représentent que 36,1 % des délégués présents à l'Assemblée à Istanbul, ce qui marque un déclin par rapport aux trois Assemblées précédentes. Il a observé une augmentation des délégations exclusivement masculines, passant de neuf à dix, ainsi que la baisse des délégations qui respectent l'égalité entre les hommes et les femmes, seules 37 des 133 délégations présentes respectent la norme. Insistant sur le fait que l'égalité des sexes reste un objectif clé de l'UIP, le Groupe appelle à des efforts plus importants en la matière, notamment un meilleur engagement politique au sein des groupes géopolitiques.

Le Groupe s'est félicité des efforts déployés pour faire connaître la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, se félicitant que de plus en plus de personnes signalent des incidents. Le Groupe met en exergue l'importance d'une action et d'un suivi constants permettant de veiller à ce que l'UIP reste un espace sûr et respectueux pour tous.

Les discussions ont également porté sur la participation politique des femmes au sein des parlements nationaux, notamment un dialogue fructueux avec la délégation du Samoa. Si la délégation reconnaît que le Samoa a fait des progrès, notamment grâce à des sièges parlementaires réservés aux femmes et l'élection de la première femme Première ministre en 2021, elle insiste sur les obstacles constants à la participation des femmes en politique dans le pays. On peut citer parmi ces obstacles, les normes culturelles qui suggèrent qu'elles n'ont rien à faire en politique et des restrictions comme le système Matai selon lequel seuls les chefs de famille peuvent se présenter aux élections, rares étant les femmes qui bénéficient de ce titre. La délégation du Samoa a mis en avant les efforts déployés par le pays pour encourager les femmes chefs de famille à se présenter au Parlement, faire évoluer les mentalités publiques et engager le dialogue avec les hommes parlementaires en tant que défenseurs de l'égalité des sexes. Le Groupe plaide pour soutenir le Parlement du Samoa en amont des élections de 2030.

Le rapport est approuvé.

h) Comité sur la santé
(CL/217/11h)-R.1)

Mme L. Clifford Lee (Irlande), membre du Comité sur la santé, précise que celui-ci s'est réuni le 15 avril 2026. À l'heure où les défis sanitaires mondiaux s'intensifient, un message clair est ressorti de la réunion : la santé n'est pas simplement une question de principe, mais un droit de l'homme, dont la jouissance reste inégale d'une société à l'autre. Les membres du Comité ont partagé des expériences nationales, mettant en avant à la fois des avancées et des lacunes persistantes, en particulier en ce qui concerne l'équité en santé, la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, ainsi que les besoins des adolescents, qui sont souvent négligés lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques. Les discussions ont fait ressortir l'importance de la volonté politique pour ce qui est de traduire les engagements en actions concrètes.

Le Comité a bénéficié d'une présentation des travaux de la Commission Lancet sur les menaces mondiales pour la santé au XXI^e siècle, qui a mis en lumière la complexité croissante, l'interdépendance et la fragilité du paysage sanitaire mondial, avec des menaces telles que les pandémies, les risques sanitaires liés au climat et la résistance aux antimicrobiens. Les membres du Comité se sont demandé si les parlements étaient suffisamment préparés pour faire face à ces défis, concluant que, si la préparation reste insuffisante, elle peut être améliorée.

Dans le cadre d'un échange avec l'OMS, le Comité s'est intéressé aux négociations en cours concernant l'Accord de l'OMS sur les pandémies, précisant que le processus est non seulement technique, mais aussi politique. Les membres du Comité ont mis en avant le rôle décisif joué par les parlements en matière de lutte contre la désinformation, s'agissant de nourrir un débat public éclairé et de veiller à ce que les engagements internationaux se traduisent en action à l'échelle nationale.

L'attention s'est ensuite portée sur les défis à venir, des inquiétudes ayant été exprimées quant à la baisse des financements internationaux pour la santé, en particulier pour les programmes de lutte contre le VIH, et la nécessité de renforcer le contrôle parlementaire afin de garantir la préparation et des réponses durables. D'autres sujets de discussion ont été abordés, notamment la propagation rapide de nouveaux produits du tabac et du vapotage et la menace grandissante de la résistance aux antimicrobiens affectant tant les humains que les animaux. Les membres du Comité ont jugé la coopération essentielle pour répondre aux défis sanitaires mondiaux et pris acte du Forum parlementaire mondial à venir, à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui sera pour les parlementaires une formidable occasion de s'attaquer directement aux priorités sanitaires mondiales, d'échanger leur expertise et de renforcer les réponses collectives.

Enfin, le Comité a également participé à d'autres événements organisés en marge de la 152^e Assemblée de l'UIP, dont un symposium de haut niveau sur l'accélération des actions en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents en temps de crise, organisé par le PMNCH, ainsi qu'à un atelier de l'OMS sur le financement durable de la santé et les taxes pour la santé. Lors d'une visite dans un centre pour réfugiés, les membres du Comité ont pu constater de leurs propres yeux l'importance du soutien en matière de santé mentale, des services de base et de la sensibilisation à l'échelle locale pour aider les individus et les familles à reconstruire leur vie.

Le rapport est approuvé.

Le Dr T.A. Ghebreyesus (Directeur général de l'OMS), s'adressant au Conseil directeur dans un message vidéo enregistré, déclare qu'à l'heure de défis mondiaux profonds, la coopération multiculturelle et le leadership parlementaire sont indispensables à la paix, à l'équité, au développement et à la santé. Les parlementaires jouent un rôle crucial s'agissant de traduire les engagements mondiaux, notamment l'Accord de l'OMS sur les pandémies et en matière de financement durable de la santé, en politique nationale.

L'OMS et l'UIP collaborent pour renforcer les liens entre la gouvernance sanitaire mondiale et les parlements nationaux. Dans ce contexte, un espace dédié aux parlementaires a été créé au sein de l'Assemblée mondiale de la Santé, à savoir le Forum parlementaire mondial qui se tiendra le 20 mai 2026 à Genève. Les parlementaires sont encouragés à y prendre part et à jouer un rôle actif dans ce cadre.

La Présidente précise que le Comité sur la santé se compose de 15 membres élus par le Conseil directeur pour un mandat de quatre ans, exerçant leurs fonctions à titre individuel sur la base de leur expertise, de leur intérêt pour le sujet et de leur aptitude à participer à toutes les sessions. Conformément au Règlement du Comité, il ne peut pas y avoir plus de huit membres du même sexe, tandis qu'une large représentation géopolitique est exigée. Eu égard à la composition actuelle du Comité, les candidatures d'hommes et de groupes géopolitiques sous-représentés, en particulier le Groupe arabe, ont été encouragées. Il y a un poste vacant au sein du Comité et deux candidatures ont été reçues, à savoir celle de M. A. Hatem (Égypte) et M. A.W.W. Chishti (Pakistan). Les candidats sont invités à s'adresser au Conseil.

M. A. Hatem (Égypte) se présente en tant que professeur de pneumologie à l'Université du Caire et pneumologue praticien, fort de plus de 40 ans d'expérience dans tous les aspects de la santé, y compris l'élaboration de politiques, l'éducation et l'administration. Il met en avant ses postes précédents : Directeur général de l'Hôpital universitaire du Caire, ancien Ministre de la santé et des populations d'Égypte, ancien Secrétaire général du Conseil suprême des universités et Président de la commission parlementaire sur la santé.

Il donne un aperçu de réformes sanitaires récentes menées en Égypte, notamment la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle et la mise en place d'organes réglementaires. Il évoque également des avancées en matière d'éradication et de contrôle des maladies, notamment concernant la variole, la polio, l'hépatite C, la malaria, le trachome et la tuberculose.

En cas d'élection au sein du Comité sur la santé, il favorisera le partage des enseignements retenus par les membres et renforcera la coopération avec des organisations telles que l'OMS et le PNUD. Il œuvrera à la promotion de la couverture sanitaire universelle, à l'établissement d'organes réglementaires solides en matière de médicaments et d'équipement médical et cherchera des solutions à la fuite des cerveaux des professionnels de la santé.

M. A.A. Niazi Khan (Pakistan), s'exprimant au nom de M. A.W.W. Chishti, fait savoir que ce dernier est un expert de la santé publique dont les initiatives personnelles ont soutenu un réseau d'établissements de santé gratuits au profit des populations vulnérables et désavantagées du

Pakistan, y compris un soutien spécialisé pour les enfants atteints de handicaps. En sa qualité de Président de la commission sénatoriale sur les services nationaux de la santé, leur réglementation et leur coordination, il prend également activement part à l'amélioration des services de santé dans les zones touchées par le terrorisme.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de voix obtenues :

M. A. Hatem : 77

M. A.W.W. Chishti : 23

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix, M. A. Hatem (Égypte) est élu au Comité sur la santé.

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/217/11i)-R.1)

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, fait état des résultats de la 20^e réunion du Groupe, qui s'est tenue le 15 avril 2026. Dans le contexte actuel d'instabilité mondiale et de conflit croissants, où le terrorisme et l'extrémisme violent continuent à être de véritables sujets de préoccupation, le Groupe s'est penché sur les risques liés aux situations post-conflit, insistant sur le fait que la fin d'un conflit ne signifie pas nécessairement l'arrêt des violences. Des institutions faibles, les inégalités et le manque d'opportunités créent les conditions propices à l'expansion des groupes extrémistes, tandis que des politiques inclusives, des institutions plus robustes et la création d'opportunités aident à prévenir leur résurgence. Le Groupe a également évoqué la radicalisation en ligne, mettant en exergue le rôle des technologies numériques dans la propagation des idéologies extrémistes, en particulier chez les jeunes.

Parmi les principaux résultats de la réunion, on peut mentionner la proposition d'une définition du terrorisme, mise au point à la demande de plusieurs membres à l'issue des discussions entretenues lors de la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali. Si la définition proposée n'est pas juridiquement contraignante, elle représente un point de départ important reposant sur le droit international et les droits de l'homme, dont l'objet est de remédier à l'incertitude juridique entourant le travail parlementaire en la matière. Les membres du Groupe se sont félicités du document et appellent à sa publication rapide.

La situation au Sahel reste une priorité absolue pour le Groupe. Les membres ont évoqué les défis combinés que représentent l'insécurité, le terrorisme, la pauvreté, les changements climatiques et la fragilité des institutions dans la région. Ils ont également souligné les efforts visant à renforcer les partenariats et à mobiliser des ressources en faveur du développement. Une attention particulière a été portée à l'initiative soudano-sahélienne, qui promeut une approche globale associant protection de l'environnement, développement durable et sécurité pour renforcer la résilience et les moyens de subsistance dans la région. Les membres du Groupe ont également été informés d'un projet de visite parlementaire au Sahel en mai 2026.

Dans l'ensemble, la lutte contre le terrorisme nécessite non seulement des mesures sécuritaires, mais aussi une approche centrée sur l'humain visant à s'attaquer à ses causes profondes. La Présidente du Groupe consultatif conclut en rendant hommage au Secrétaire général sortant pour la mise en place du Groupe en 2018 et pour son engagement à soutenir les victimes de terrorisme.

Le rapport est approuvé.

La Présidente précise que le Conseil est invité à élire quatre membres du Groupe consultatif pour pourvoir les postes vacants de trois groupes géopolitiques : un poste pour le Groupe africain, deux postes pour le Groupe Eurasie et un poste pour le Groupe des Douze Plus. Le Groupe africain n'a proposé aucune candidature. Pour les autres postes vacants, les candidats désignés sont les suivants : M. T.T. Nabizoda (Tadjikistan) et M. R. Fogiel (Pologne) pour le Groupe Eurasie et le Groupe des Douze Plus, respectivement.

Les nominations sont approuvées.

j) Groupe de travail sur la science et la technologie
(CL/217/11j)-R.1)

Mme M. Cederfelt (Suède), Présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie, fait savoir que les discussions du Groupe ont été à l'image de l'accélération du rythme des évolutions technologiques. Une question centrale pour les parlements a été soulevée : sont-ils suffisamment équipés pour suivre le rythme des évolutions qui façonnent de plus en plus nos sociétés ? Les membres du Groupe ont examiné comment les parlements interagissent avec la science et la technologie. Si les approches varient, il y a un effort commun visant à mieux intégrer les preuves scientifiques dans l'élaboration des politiques et de la législation, notamment par l'entremise d'organes consultatifs, d'auditions d'experts, de commissions spécialisées et de partenariats avec le monde universitaire. Le Groupe a néanmoins recensé des difficultés communes, notamment la propagation des fausses informations, l'exclusion numérique persistante et la concentration du pouvoir technologique dans les mains de quelques acteurs.

Le Groupe insiste sur l'importance grandissante de la diplomatie scientifique comme moyen de soutenir le dialogue dans un contexte de tensions géopolitiques, soulignant que la science peut faire office de langage universel pour s'attaquer à des défis mondiaux comme les changements climatiques et les bouleversements technologiques. Les membres du Groupe ont parlé d'intelligence artificielle, insistant tant sur les possibilités qu'elle offre que sur les risques qu'elle suscite, en particulier en matière de processus démocratiques, de redevabilité et de sécurité. Ils se sont également intéressés aux conséquences de l'informatique quantique, notamment en matière de cybersécurité et de chiffrement.

Le message fondamental du Groupe est que la gouvernance doit suivre le rythme des innovations en optant pour une démarche préventive et proactive, plutôt que réactive. Les parlementaires jouent un rôle clé pour orienter ce changement. Dans ce contexte, les parlements doivent avoir accès à des conseils d'experts pour être en mesure d'adopter des législations adéquates, tout en affermissant leurs fonctions de contrôle.

La rédaction d'une annexe à la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie consacrée à l'intelligence artificielle est un élément central des travaux du Groupe. Le projet d'annexe, qui est en cours d'élaboration en vue d'une éventuelle adoption à la 153^e Assemblée de l'UIP en octobre 2026, repose sur des principes essentiels tels que les droits de l'homme, la transparence, la redevabilité et l'inclusivité. Pour les membres du Groupe, l'intelligence artificielle doit être régie par des normes éthiques et des cadres juridiques robustes afin de s'assurer qu'elle profite aux sociétés et ne leur porte pas préjudice. Eu égard à la nature transfrontière de l'intelligence artificielle, le Groupe insiste sur la nécessaire coordination internationale et met en avant le rôle de l'UIP en tant que plateforme de dialogue et d'échange de bonnes pratiques.

Enfin, le Groupe a défini son plan de travail pour 2026 et confirmé le renouvellement de sa direction, la Présidente et le Vice-Président continueront donc à assumer leurs fonctions.

Le rapport est approuvé.

La Présidente indique que le Conseil est appelé à élire trois membres au sein du Groupe de travail sur la science et la technologie : deux postes sont vacants pour le Groupe Eurasie et un poste pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce dernier n'a présenté aucun candidat, tandis que le Groupe Eurasie a proposé Mme D. Saidi (Tadjikistan).

La nomination est approuvée.

k) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
(CL/217/11k)-R.1)

M. L. Wehrli (Suisse), représentant le Groupe de facilitateurs concernant Chypre, fait savoir qu'aucune session du Groupe n'a été organisée pendant cette Assemblée compte tenu des élections parlementaires à venir à Chypre et des engagements du pays à raison de sa présidence du Conseil de l'Union européenne (UE), engagements en conséquence desquels l'ensemble de la délégation chypriote à l'UIP n'a pas été en mesure d'assister à la présente Assemblée. Cela dit, les facilitateurs se sont réunis pour poursuivre les discussions concernant les priorités du Groupe, qui seront présentées aux participants à la prochaine session du Groupe en octobre 2026. Les facilitateurs sont convenus de solliciter une réunion avec l'Envoyée personnelle du Secrétaire général de l'ONU à Chypre pour s'interroger sur la manière dont la diplomatie parlementaire peut soutenir la mission des bons offices de l'ONU. Le Groupe s'est demandé comment assurer la continuité de ses travaux entre

les Assemblées et a informé le Comité exécutif de ses activités. Le Président du Groupe rappelle que la question concernant Chypre reste sans solution depuis 1974 et espère réaliser des avancées vers une paix durable.

Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR LES RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP
(CL/217/12-R.1)

La Présidente déclare que plusieurs brefs rapports vont être faits concernant les réunions approuvées par le Conseil à de précédentes sessions.

Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar) précise que le Forum parlementaire à l'occasion du deuxième Sommet mondial pour le développement social s'est tenu le 4 novembre 2025 à Doha (Qatar) sur le thème suivant : *Investir dans les peuples et les institutions : le rôle des parlementaires dans le développement social*. Ce Forum a offert une plateforme aux parlementaires pour échanger des vues sur la manière dont l'engagement parlementaire peut être déterminant pour le développement durable et la justice sociale. Au cours de ces discussions, le Président du Conseil de la choura du Qatar a présenté les outils législatifs utilisés dans son pays pour renforcer la participation des jeunes et des femmes au moyen d'une approche centrée sur l'humain, tandis que le Secrétaire général de l'UIP a salué les efforts déployés par le Conseil de la choura pour améliorer la démocratie parlementaire et la coopération avec l'UIP.

Le Forum s'est caractérisé par des contributions d'une variété de participants internationaux, dont des membres du Parlement européen et des experts du PNUD. Les discussions ont porté sur des questions telles que la réduction des inégalités, la promotion de l'égalité des chances, le renforcement de l'éducation pour les groupes marginalisés, la lutte contre le chômage et la création d'emplois décents pour les jeunes comme des éléments essentiels du développement durable. Les participants ont insisté sur l'importance de la coopération parlementaire et de l'échange d'expériences pour atteindre ces objectifs.

Le rôle humanitaire des parlements s'agissant de soutenir les populations touchées par des conflits, en particulier le peuple palestinien, est également ressorti des discussions. Les participants ont souligné qu'investir en faveur des personnes et des institutions n'était pas une option, mais était indispensable pour assurer la stabilité et la cohésion sociales. Il incombe aux parlements non seulement de légiférer, mais aussi d'utiliser rationnellement leurs ressources, y compris en donnant la priorité aux programmes de développement durable.

Un soutien s'est exprimé en faveur de la Déclaration de Tachkent, qui appelle à investir en faveur des personnes et des institutions pour soutenir la justice sociale, y compris pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables. Enfin, la Déclaration politique de Doha a été adoptée, laquelle traduit les résultats du Sommet et fera office de point de repère pour de futurs dialogues et actions parlementaires en matière de développement durable.

M. C. Cajado Sampaio (Brésil) affirme que pour accélérer l'action en matière de changements climatiques, l'UIP et le Parlement du Brésil ont organisé conjointement une Réunion parlementaire à l'occasion de la 30^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) qui s'est tenue le 14 novembre 2025 à Belém (Brésil).

Cette réunion a rassemblé près de 150 participants de 30 pays qui ont reconnu l'urgence de s'attaquer à la crise climatique. Les participants ont réaffirmé le rôle des parlements s'agissant de concevoir, mettre en œuvre et superviser l'action climatique à l'échelle nationale et mondiale, y compris dans le cadre de l'Accord de Paris et ont insisté sur l'importance de l'implication constante de l'UIP dans les processus de la COP, tant à la Conférence elle-même que dans les processus de préparation et de suivi de celle-ci.

Au cours des discussions, les parlementaires ont décrit les changements climatiques comme une menace existentielle avec des conséquences sur la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, sur la santé publique et sur la stabilité économique. Ils se sont également intéressés au financement de l'action climatique, mettant en exergue les écarts considérables en matière de financement pour les pays en développement et appelant à intensifier le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, en particulier au profit des pays vulnérables, comme les petits États insulaires et en développement.

La réunion s'est soldée par l'adoption d'un document final qui souligne la nécessité de combler le déficit de financement de l'action climatique, d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables, de réduire les émissions, y compris de méthane et de soutenir une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles. Ce document final appelle également les parlements à renforcer la législation, à améliorer le contrôle des engagements climatiques, à accroître la transparence de la budgétisation liée au climat et la participation du public dans la prise de décisions en matière climatique. Une action climatique inclusive a également été mise en avant, eu égard aux conséquences disproportionnées de la crise climatique sur les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables. Dans l'ensemble, le document final s'inscrit dans la droite ligne des principaux résultats de la COP30, notamment avec les indicateurs pour l'objectif mondial en matière d'adaptation, les engagements visant à tripler le financement de l'adaptation et les projets visant à augmenter les contributions déterminées au niveau national. L'intervenant conclut en encourageant les Parlements membres de l'UIP à mettre en œuvre la feuille de route figurant dans le document final en vue de la prochaine réunion parlementaire à l'occasion de la COP31.

Mme M. Cederfelt (Suède) présente les résultats de la Conférence consacrée au *Rôle des parlements dans l'élaboration d'une intelligence artificielle responsable*, qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 28 au 30 novembre 2025 et le document final qui en est ressorti : la Déclaration de Kuala Lumpur. La Conférence, qui a accueilli plus de 200 parlementaires de 65 pays, s'est appuyée sur la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

La Déclaration affirme que les décisions relatives à l'intelligence artificielle sont des choix politiques faits par les parlements. Elle met en avant des considérations tant éthiques que relatives aux droits de l'homme et insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de couper court aux évolutions technologiques, mais de veiller à ce que l'intelligence artificielle soit régie de manière responsable et utilisée dans l'intérêt général. Elle formule 13 recommandations pour les parlements en matière de législation, de contrôle, d'organisation des travaux et de coopération interparlementaire et prévoit la mise en place d'un mécanisme de suivi, demandant aux parlements de faire état des progrès réalisés avant le 1^{er} juin 2026. Ces points de situation seront ensuite compilés dans un rapport d'étape de l'UIP, qui sera publié en août 2026.

Les parlementaires sont encouragés à utiliser la Déclaration comme un guide pratique visant à renforcer la gouvernance nationale sur l'intelligence artificielle, notant qu'elle représente une problématique qui évolue rapidement touchant tous les domaines politiques et nécessitant urgemment une attention parlementaire.

Une vidéo sur l'audition parlementaire aux Nations Unies 2026 est diffusée.

M. G. Stojović (Monténégro), reconnaissant l'urgence des changements climatiques, déclare que le Parlement du Monténégro et l'UIP ont conjointement organisé un Séminaire régional pour les parlements de la région des Balkans occidentaux sur le sujet, qui s'est tenu les 23 et 24 février 2026 à Podgorica (Monténégro). Cet événement a rassemblé des parlementaires de toute la région, ainsi que des représentants du Parlement européen et de gouvernements, des universitaires et des organisations internationales. Il a fait office de plateforme de dialogue et d'action. Les participants se sont également rendus au lac Skadar pour constater les efforts de protection de la biodiversité déployés dans la région.

Les preuves scientifiques présentées au séminaire ont confirmé que les Balkans occidentaux faisaient partie des régions qui se réchauffent le plus rapidement à l'échelle mondiale, avec une augmentation des températures, une baisse des précipitations et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents qui ont déjà une incidence sur les moyens de subsistance, la santé publique et la productivité économique. Les discussions ont mis en avant la transition verte à la fois comme une nécessité et une opportunité stratégique, ayant le potentiel de soutenir une croissance durable, la création d'emplois et l'indépendance énergétique, en particulier par l'entremise d'investissements dans les énergies renouvelables. L'importance de la mise en conformité des politiques nationales avec le Cadre d'action de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 a été largement reconnue s'agissant du développement durable à long terme.

Le séminaire s'est également intéressé aux défis, notamment le scepticisme du public, la désinformation et les préoccupations quant aux coûts économiques des politiques climatiques. Les participants ont insisté sur l'importance d'une communication climatique claire, fondée sur des données factuelles et liée aux priorités quotidiennes des individus comme l'emploi, la santé et la sécurité économique.

Un appel ferme à améliorer la coopération régionale a été formulé, notant que les changements climatiques dépassent les frontières nationales. Les participants ont insisté sur l'importance de renforcer la collaboration interparlementaire, y compris par l'intermédiaire de l'UIP et en soutenant le processus d'intégration à l'UE. Un engagement régional constant grâce à des séminaires régionaux a été vu comme une manière importante de renforcer l'apprentissage entre pairs et le partage de bonnes pratiques.

Le séminaire a été l'occasion de réaffirmer que les changements climatiques ne sont pas uniquement une problématique environnementale, mais aussi sociale et économique. S'y attaquer nécessitera un engagement politique durable, des partenariats solides entre les gouvernements et les populations locales et un plan coordonné à l'échelle régionale.

Une vidéo portant sur la Réunion parlementaire annuelle UIP-ONU Femmes à l'occasion de la 70^e session de la Commission de la condition de la femme est diffusée.

Une vidéo consacrée à la session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est diffusée.

Point 14 de l'ordre du jour

DIVERS

Mme S. Barekzai (Afghanistan) attire l'attention sur la situation difficile à laquelle l'Afghanistan fait face depuis cinq ans, mettant en exergue les graves défis sociaux, économiques et humanitaires qui touchent la population. Elle fait état d'une baisse des chances d'accès à l'emploi, de problèmes d'infrastructures et d'une restriction des droits des femmes et des filles, en particulier pour ce qui est de l'accès à l'éducation et aux universités. Eu égard au rôle central joué par les femmes dans la société et s'agissant d'élever les générations futures, priver les femmes et les filles d'éducation compromet l'avenir du pays.

S'inspirant de son expérience en tant que parlementaire écartée du Parlement afghan, elle exhorte à mener plus de consultations concernant l'Afghanistan et appelle les pays à engager le dialogue avec les autorités talibanes pour demander instamment la restauration du droit des femmes à l'éducation. Elle s'élève également contre les remarques formulées par un délégué du Pakistan lors du débat général, au cours duquel il y a décrit l'Afghanistan comme un État terroriste. Elle affirme que de nombreux groupes terroristes exerçant leurs activités en Afghanistan sont implantés au Pakistan. Dans l'ensemble, la communauté internationale doit prêter une plus grande attention à la situation de la population afghane.

M. R.T. Parmessar (Suriname) demande qu'une visite des institutions pertinentes figure au programme de la 153^e Assemblée de l'UIP en République-Unie de Tanzanie.

La Présidente affirme que les demandes relatives à la 153^e Assemblée de l'UIP seront prises en compte et les participants sont encouragés à lui adresser directement toute préoccupation particulière ou demande de coordonnées institutionnelles.

Pour clore la 217^e session du Conseil directeur, elle la décrit comme un tournant dans l'histoire de l'UIP, prenant acte de l'adoption d'une nouvelle Stratégie et de l'élection de la première Secrétaire générale de l'UIP, dont l'élection traduit ses solides compétences. Elle remercie tous les participants pour leur contribution aux délibérations et discussions du Conseil et invite les délégués à assister à la 218^e session du Conseil directeur, qui se tiendra à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en octobre 2026.

La séance est levée à 17 h 15.